

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la séance du JEUDI 30 AVRIL 2026

(Article L. 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Séance ouverte à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 17 Avril 2026 (communication au Conseil du projet de budget, conformément à la circulaire préfectorale en date du 15 décembre 2025 rappelant que « pour l'ensemble des collectivités, conformément à l'article L.1612-26 du CGCT, le chef de l'exécutif doit communiquer le projet de budget avec les rapports correspondants aux membres de l'assemblée délibérante douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget. »)

Date de Convocation : 24 Avril 2026 (convocation au Conseil, selon les délais fixés par les articles L.2121-11 et L.2121-12 du CGCT).

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 23 (pour le vote des Décisions, du P.V.)

25 (pour le vote des Délibérations n° 1 à n° 16)

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, AUDIN, RYSPT, COTTON, ZEGGAR, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT (pour le vote des délibérations n° 1 à n° 16), DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, ZAOU, THOMAS, LEFEBVRE (pour le vote des délibérations n° 1 à n° 16), THUROTTE, DUCHEMIN, BOUCHEZ, SANCHEZ, SCHUTZ, BRAILLY, FEDDAL, MESSAOUI.

Ont donné pouvoir : Madame MIRASOLA (pouvoir à Madame MOHAMED), Madame DUPONT (pouvoir à Madame BIREMBAUT), Madame CARTA (pouvoir à Monsieur AUDIN), Madame METRAU (pouvoir à Monsieur COTTON), Madame DUFOUR-MALLE (pouvoir à Monsieur DERGHAL), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (pouvoir à Madame RYSPT), Monsieur AÂRABAT AMALOU (pouvoir à Monsieur CHERRIER), Madame BOUILLEZ (pouvoir à Monsieur BRAILLY).

Absents excusés : Madame GENELLE-GILBERT (pour le vote des Décisions, du P.V.), Monsieur LEFEBVRE (pour le vote des Décisions, du P.V.), Madame WATTEAU, Monsieur HOCHART.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

Sur proposition de Madame le Maire, Monsieur SCHUTZ procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal désigne Monsieur SCHUTZ comme Secrétaire de Séance.

➤ Mise aux voix des Décisions.

« Madame le Maire : Vous avez reçu les décisions qui doivent être mises aux voix. Y a-t-il des demandes particulières par rapport à ces décisions ? Je n'en vois pas. Je mets donc aux voix. Y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Une. Deux. C'est adopté.

PAR 29 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, le Conseil prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis sa précédente réunion.

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

➤ Mise aux voix du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 Avril 2026.

- **Madame le Maire** : Vous avez également reçu le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 avril dernier. Y a-t-il des demandes de précisions? Je n'en vois pas, je mets donc aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Deux avis contraires. Des abstentions ? C'est adopté.
- **Monsieur le Directeur Général des Services** : Madame le Maire, les avis contraires doivent être motivés.
- **Madame le Maire** : Alors, l'avis contraire doit être motivé, me rappelle Monsieur le Directeur Général des Services en ce qui concerne le PV.
- **Monsieur FEDDAL** : Eh bien, parce que le débat n'a pas été respecté lors du précédent conseil municipal.
- **Madame le Maire** : Très bien, merci.
- **Monsieur le Directeur Général des Services** : Le débat ou la retranscription?
- **Madame le Maire** : Vous parlez de la retranscription ou les débats qui vous...
- **Monsieur FEDDAL** : Du débat et de la retranscription.
- **Madame le Maire** : Les deux, très bien. Ok, merci. C'est donc noté.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 Avril 2026 est **ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE**.

Ont voté contre : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI. (motif du vote contre : Le débat et sa retranscription n'ayant pas été respectés lors du précédent Conseil Municipal).

ORDRE DU JOUR

■ QUESTION D'ORDRE INSTITUTIONNEL.

- 1 – FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES (*Commission à caractère réglementaire*) :
COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID).

■ QUESTIONS FINANCIÈRES.

- 2 – BUDGET PRINCIPAL. VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2026.

- 3 – VOTE DES TAUX DES IMPÔTS COMMUNAUX. EXERCICE 2026.

- 4/1 – **AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT.** Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2017-009 dédiée à la rénovation de l'Eglise Saint-Martin.

- 4/2 - **AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT.** Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2018-011 dédiée à la rénovation et requalification des voiries et espaces publics.

4/3 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT. Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2021-015 dédiée à l'aménagement du Stade Bayard.

4/4 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT. Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2023-016 dédiée à la réhabilitation du bâtiment dénommé « *église du Sacré-Coeur* ».

4/5 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT. Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2023-017 dédiée aux aménagements dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine.

4/6 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT. Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2023-018 dédiée aux équipements dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine.

4/7 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT. Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2025-019 dédiée à l'extension et à l'aménagement de l'école George Sand.

5/1 – FONDS DE CONCOURS. Sollicitation de la CAPH pour l'attribution de fonds de concours dans le cadre de sa politique de solidarité communautaire et sa contribution au soutien à l'investissement local – Rénovation et requalification des voiries et espaces publics – Programme 2026.

5/2 – FONDS DE CONCOURS. Sollicitation de la CAPH pour l'attribution de fonds de concours « *Politique de la Ville* » - Ecole Condorcet.

6 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. EXERCICE 2026.

■ QUESTION RELATIVE AU PERSONNEL MUNICIPAL.

7 – FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET AU SEIN DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE – DÉCISION DU RECUEIL DE L'AVIS DU COLLÈGE EMPLOYEUR ET INSTITUANT LE PARITARISME – RATTACHEMENT DU CCAS.

■ QUESTIONS RELATIVES AUX MARCHÉS PUBLICS.

8 – MARCHÉ DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET CRÉATION D'ESPACES PUBLICS ET DE VOIRIES DANS LE CENTRE-VILLE DE DENAIN DANS LE CADRE DU NPNRU – LOT 2 : RÉSEAUX DIVERS ET ÉCLAIRAGE PUBLIC. Modification de marché n° 1.

9 – MISSION DE PRÉ-ORGANISATION, PROGRAMMATION ET D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE WILSON. Modification de marché n° 1.

10 – TRAVAUX DE DÉCONSTRUCTION, DÉMOLITION, DÉSAMIANPAGE ET DE DÉPLOMBAGE DU 38 RUE LAZARE BERNARD. Modification de marché n° 1.

■ QUESTION RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

11 – INDEMNISATION AMIABLE DE COMMERCE SUITE AUX TRAVAUX PUBLICS DE LA PLACE DE CENTRE-VILLE.

■ QUESTIONS RELATIVES À L'URBANISME.

12 – DISPOSITIF D'AIDE D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ SUR L'IMMOBILIER NEUF. Décision d'attribution de subvention.

13 – PROPRIÉTÉ COMMUNALE. Acquisition d'un immeuble bâti à Monsieur LEFEBVRE Jean-Luc – 190bis rue de Villars à DENAIN (AS 282).

14/1 – APPLICATION DU DROIT DES SOLS. Accord de principe pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie TOTEM France – Faubourg Fernand Duchateau – Stade Léo Lagrange.

14/2 – APPLICATION DU DROIT DES SOLS. Convention de transfert RD 645 Denain – Secteur centre-ville.

■ QUESTION RELATIVE À LA POLITIQUE DE LA VILLE.

15 – PROGRAMMATION DES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT 2026 EN POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat Quartiers 2030.

■ QUESTION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT.

16 – Autorisation environnementale unique pour Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage des Voies Navigables de France pour les unités hydrologiques cohérentes (UHC) Sensée/Escaut.

■ QUESTIONS DIVERSES, AUTRES MOTIONS ET VOEUX.

DELIBERATION N° 1 : FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES (*Commissions à caractère réglementaire*) : Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

■ **Madame le Maire :** La délibération 1 concerne la formation des commissions municipales avec la Commission Communale des Impôts Directs. On est là dans le cadre de l'article 1650 du Code général des impôts qui prévoit dans chaque commune l'institution d'une commission communale des impôts directs. Cette commission est chargée de dresser la liste des locaux de référence, des locaux type pour déterminer ce qu'on appelle la valeur locative. Je vous rappelle que c'est sur cette valeur locative que nous appliquons, que les services fiscaux appliquent le taux, et c'est le taux dont nous débattons d'ailleurs tout à l'heure. C'est lui qui dépend du vote du Conseil Municipal, mais la valeur locative, elle, sert donc de base. Elle est déterminée avec l'avis de cette commission communale des impôts. Cette commission présidée par le Maire ou l'adjoint délégué comprend 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants. Elle doit représenter chacune des catégories de contribuables. Il faut donc être contribuable au rôle des impôts, quels que soient les impôts, taxes foncières, taxes d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe foncière sur les propriétés bâties et contribution économique territoriale. Voilà. Donc il faut payer une de ces taxes au moins, être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, avoir au moins 18 ans, jouir de ses droits civils, être inscrit sur l'un des rôles, je viens de le dire, et être familiarisé avec les circonstances locales. Donc il me revient de présenter une liste de 16 titulaires et 16 suppléants dans lesquels c'est le responsable des impôts et des finances publiques qui viendra piocher 8 titulaires et 8 suppléants. Y a-t-il des demandes de précision?

■ **Monsieur BRAILLY** : Merci Madame le Maire. Mes chers collègues. Sur cette délibération sur la CCID, nous avons pris connaissance des caractéristiques des personnes qui sont désignées dans le tableau. Par contre, il y a une interrogation qui vient se poser. Sous quels critères précis les 10 personnes qui ne sont pas élues ont été mises sur ce tableau? Est-ce que c'est un appel à candidature, une analyse objective des profils ou c'est un choix discrétionnaire de votre part ? On ne conteste pas forcément les personnes qui y sont dessus, mais on demande les raisons d'inscription des personnes qui ont été mises sur cette liste puissent nous être données. Et en même temps, comment sont désignées les personnes titulaires et les suppléantes? Est-ce que c'est à la liste du 1er au 16e et ensuite du 17e au 32e? Comment sont désignées les titulaires et les suppléants?

■ **Madame le Maire** : Alors sur la désignation, je l'ai dit, c'est le responsable des finances publiques qui tirera au sort et qui désignera les 8 titulaires et les 8 suppléants. Sur les critères qui m'ont amené, parce qu'effectivement c'est le maire qui présente ici au Conseil Municipal une liste. Je l'ai rappelé, il faut avoir un panachage. Il faut de plus jouir de ses droits civiques, avoir 18 ans, mais surtout avoir un panachage dans les différents rôles des impôts directs de la commune. D'où cette proposition. Voilà. Donc je vais donc...

■ **Monsieur BRAILLY** : D'accord, mais comment ils ont été pris les 10 personnes?

■ **Madame le Maire** : J'ai désigné, je les ai désignées. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais mettre aux voix. Y a-t-il des avis contraires? 2. Des abstentions. C'est adopté. Je vous en remercie.

Après en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL

• **ARRÊTE** la liste des propositions à transmettre aux services fiscaux, comme suit :

	Civilité	Nom	Prénom
1	Mr	CHERRIER	Emmanuel
2	Mme	DUCHEMIN	Marie-France
3	Mme	ZIENT EK	Antonietta
4	Mr	AUDIN	David
5	Mme	RYSPERT	Rosa-Marie
6	Mr	DERGHAL	Akim
7	Mme	MIRASOLA	Catherine
8	Mr	CHATELAIN	Guy
9	Mme	PERTOLDI	Evelyne
10	Mr	ZAQUI	Lakdar
11	Mr	SOURIS	Jean-Claude
12	Mme	DUPONT	Nadine
13	Mr	HOUZÉ	Benoît
14	Mme	THOMAS	Fabienne
15	Mme	CARTA	Valérie
16	Mr	LEFEBVRE	Francis
17	Mme	MALLE	Céline
18	Mme	THUROTTE	Elisabeth
19	Mr	CHIARIERI	Fabrice
20	Mr	CHEVALME	Dominique
21	Mme	CARPENTIER	Stéphanie
22	Mr	SANCHEZ	Thomas
23	Mme	BOUCHEZ	Rachel
24	Mr	DUCHEMIN	Sébastien
25	Mr	DELOBE	Christian
26	Mr	ESPALIEU	Jean-François
27	Mr	COTTON	Frédéric
28	Mr	COTTON	Daniel
29	Mr	BRAILLY	Frédéric
30	Mr	HOCHART	Joshua
31	Mr	SANCHEZ	Pascal
32	Mr	NASRI	Fouad

Ont voté contre : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

DELIBERATION N° 2 : BUDGET PRINCIPAL. VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2026.

■ **Madame le Maire** : La délibération 2 concerne le budget principal, ce qu'on appelle le BP, le budget primitif pour l'exercice 2026. Ce budget et les documents qui le composent vous ont été envoyés comme la loi le demande, 12 jours francs au moins avant la tenue de notre conseil, ce qui fait que vous avez reçu ces documents avant de recevoir le reste des éléments du conseil municipal.

Vous l'avez reçu avec notamment une présentation synthétique et une présentation graphique, puisque là aussi c'est une obligation.

Et ce budget qui vous est présenté ce soir est dans la droite continuité du débat d'orientation budgétaire que nous avons eu il y a une vingtaine de jours, basé sur un rapport d'orientation budgétaire. Il est donc conforme dans ce que ce débat et ce ROB avaient présenté avec un investissement massif en dépenses d'équipement. Celles-ci vont permettre notamment de reconstruire ou de construire ou de réhabiliter des écoles, des crèches, des aménagements autour des nouveaux logements, de réhabiliter notre patrimoine, de développer la vidéosurveillance et puis aussi la transition écologique et énergétique. C'est un investissement massif dans lequel il faut tout de même noter que pour la deuxième année consécutive, nous n'aurons pas recours à l'emprunt bancaire.

C'est à noter au terme de cette année budgétaire, nous allons donc arriver environ à 10 millions d'euros de dettes, ce qui fait que par rapport à 2020, en fin 2026, nous aurons donc divisé la dette de la ville par deux, par deux. Ce qui est remarquable et c'est pour ça que je me permets d'insister, même si je ne doute pas que chacune et chacun d'entre vous ait étudié de près le document.

C'est également un budget qui, en fonctionnement, permet de mener les différentes politiques qui sont les nôtres. Je m'arrêterai sur des politiques sociales importantes, le chéquier coup de pousse, qui est renouvelé, tous ces chèques, sport-culture, passe-sénior actif mais également les aides à l'habitat et à la réhabilitation, les aides au commerce, la prise en charge de la cantine à 1 euro pour les enfants dans les écoles, ou encore les petits déjeuners gratuits.

Je ne vais pas reprendre l'ensemble des politiques publiques qui sont menées, mais ce qui concerne la politique sociale de soutien à nos concitoyens est encore une fois massif.

A côté de cela, dans un budget, il y a des dépenses, il y a évidemment aussi des recettes. Il est à noter que les recettes de fonctionnement, en ce qui concerne le chapitre « *produits des domaines* », montrent que nos services publics, ceux que nous servons à nos concitoyens, sont très abordables en termes de coûts parce que lorsqu'on le compare aux villes de même strate, nous sommes environ à la moitié de ce que les mêmes services rapportent dans des villes comme les nôtres. Ça veut dire qu'en moyenne, les services publics que nous offrons à notre population sont moitié moins chers que dans les villes de même strate.

Voilà ce budget qui vous est présenté pour l'exercice 2026, mes chers collègues. Et j'ouvre donc le débat après ces quelques premières précisions. Qui souhaite la parole? Madame.

■ **Madame MESSAOUI** : Merci Madame la Maire : Aujourd'hui nous allons traiter de la question du budget. Nous sommes dans le conseil municipal le plus important de l'année, voire le conseil municipal le plus important du mandat que les Denaisiens nous ont confiés.

Et pourquoi c'est le plus important? Parce que seront décidées aujourd'hui les premières orientations budgétaires qui seront déjà décisives pour les promesses sur lesquelles vous vous êtes engagés pendant votre campagne et qui à coup sûr auront du mal à être tenues malheureusement. Et je vais vous expliquer pourquoi.

Autant à vous les élus de la majorité, parce que vous arrivez à peine dans vos fonctions et je pense que vous n'avez pas toutes les données et toutes les grilles de lecture pour bien interpréter ce budget.

(Interpellations)

Non, ce n'est pas ce que j'ai dit du tout. Mais ce n'est pas grave en soi, parce qu'il faut bien monter l'escalier par la première marche. Mais si je peux vous donner un conseil en toute humilité, bien sûr, intéressez-vous à ce sujet, parce qu'il est central dans les décisions qui seront prises. Parce qu'il y a plus quand même de 200 documents, donc ce n'est pas rien.

Mais c'est important aussi de l'expliquer à notre population, de savoir ce qui est fait de notre budget, de leur argent chaque année, et ça peut être une idée dans le cadre de la démocratie participative pour vous, Monsieur Lefebvre.

Alors, comment vous avez décidé d'opérer pour ce budget? C'est intéressant quand on regarde plus en détail les recettes, donc ce qu'on perçoit et les dépenses de fonctionnement par habitant. Alors on s'aperçoit que dans le budget primitif que vous nous avez envoyé, on est à 1500 euros de recettes, ce qui veut dire que l'on reçoit 1500 euros par habitant. Mais par contre, la politique que vous avez choisie de mettre en place n'est de dépenser que 1 200 euros, soit un écart de 300 euros. On pourrait se dire que ce n'est que 300 euros et que ce n'est pas grand-chose par habitant. Mais en soi, si on fait 300 fois 20 822, ça nous donne 7 millions.

Donc, et ce ne sont que des projections, je pense, parce qu'il y a eu plus de... Ce sont 7 millions, pardon, et ce ne sont que des projections, je pense, d'économies sur le budget du fonctionnement, parce que vous étiez à 16 millions l'année dernière. Mais le fonctionnement, c'est quoi, concrètement? Pour que tout le monde puisse comprendre, c'est tout ce qui est lié à la politique publique. C'est un rendez-vous plus rapide pour faire un passeport, par exemple. Ça peut être des subventions pour les maisons de quartier. Ça peut être aussi des ATSEM en plus dans les écoles. Bref, tout ce qui va toucher à la population et tout ce qui va améliorer le quotidien des Denaisiens. Mais non, vous faites le choix de ne pas utiliser ces 7 millions de fonctionnement et vous préférez les mettre dans l'investissement.

C'est un choix politique, comme j'ai pu l'entendre de la part de certains de vos élus de la majorité, et c'est un choix avec lequel nous sommes en total désaccord. Alors vous allez commencer à me connaître, car si l'investissement est fait de manière exemplaire, équitable et éthique, je n'y verrai rien en redire. Mais aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Alors, investir, c'est bien, investir par exemple dans un forum juste en face de nous, mais on ne va pas se mentir, le forum, en réalité, c'est la Goudale. La Goudale, ce n'est pas une petite entreprise denaisienne qui a besoin d'aide pour ouvrir. Mais c'est de l'argent public que vous avez fait le choix d'utiliser pour construire les locaux, et ce serait d'ailleurs intéressant de savoir combien de Denaisiens ont pu bénéficier de ce service. Surtout que l'argent des Denaisiens a été donné, mais en plus de ça, pour utiliser cet endroit, ils doivent encore dépenser de l'argent. C'est pareil pour le manège sur la place. Environ 250 000 euros d'argent public et pour en bénéficier encore une fois, les Denaisiens doivent payer à raison de 2,50 euros le tour de manège, il ne faut pas être une famille nombreuse. Mais je ne vais pas être que dans la critique, ne vous inquiétez pas je peux vous donner quelques petites idées : en premier ça aurait pu être de finir les travaux du stade Bayard, la piste d'athlétisme qui n'est pas terminée, mettre le terrain aux normes aussi ; en deuxième : construire un dojo, parce qu'il y a un réel besoin.

(Manifestation du public)

Ah bah oui ! Je vous vois hocher de la tête, effectivement, il y a un réel besoin au niveau du dojo. Et enfin, donner un réel budget au CMJ, le Conseil Municipal des Jeunes, parce qu'on ne sait pas à l'heure actuelle ce qu'il en est aussi par rapport à ça. Et à ce sujet, quand on voit le budget qui est alloué à la jeunesse pour l'année 2026, qui a même choqué dans votre camp en commission, c'est dommage les personnes ne sont pas là ! 1350 euros. 1350 euros alloués à la jeunesse denisienne, et ce n'est pas pour un mois, c'est pour un an ! Et si on regarde bien, en un mois, un adjoint de la majorité bénéficie d'une indemnisation supérieure à ce qui est attribué à l'ensemble de la jeunesse denaisienne pour une année.

Et ces chiffres, on les a, vous êtes notre source, c'est vous qui nous avez envoyé. C'est dommage qu'il ne soit pas là aujourd'hui. Je lui souhaite un bon courage à Monsieur AÂRABAT AMALOU, parce qu'il nous parlait en commission d'un projet jeunesse, espoir, réussite. Et bien, on va avoir besoin beaucoup d'espoir parce qu'avec 1350 euros, je crois qu'il n'y a pas beaucoup de choses qui vont être faites cette année. Rien non plus sur l'augmentation du chèque coup de pouce pour cette année, qui était une de vos promesses de campagne. Et au contraire, on voit l'enveloppe qui diminue de 400 000 à 300 000 euros. Pareil pour l'école Emile ZOLA, rien dans les autorisations de paiement pour cette année concernant l'école.

Pourtant, vous avez dit aux parents que les premiers coups de pioche seraient donnés dans les mois qui arrivent. Or, en commission, les techniciens ne nous évoquent pas 2027 voire 2028 alors qui croire? C'est là où on comprend mieux votre politique, votre politique du Parti socialiste avec une logique capitaliste ce qui nous donne à la fin le macronisme effectivement.

(Manifestation du public)

Bien sûr on est en train de faire de la politique Monsieur DAUMERIE, on est en train de faire de la politique. Alors vous ne tiendrez pas vos promesses parce que vous n'êtes pas une bonne gestionnaire, Madame DUFOUR. En clair, il y en a qui prennent aux riches pour donner aux pauvres et c'est Robin des Bois, et vous, je pense que c'est l'inverse, vous détoussez les pauvres pour donner aux riches.

■ **Madame le Maire** : Madame, s'il vous plaît, je préside, je vous demande de me laisser faire, continuez dans votre opposition, nous vous écoutons.

■ **Madame MESSAOUI** : J'ai terminé. Merci.

■ **Madame le Maire** : Qui souhaite la parole? Monsieur DELOBE.

■ **Monsieur DELOBE** : Merci, Madame la Maire. Je voudrais, mes chers collègues, m'adresser à l'opposition en particulier au groupe « *Nouveau Souffle pour Denain* ». Non pas pour polémiquer comme ils font, mais pour rappeler les faits. Lors du précédent Conseil, Monsieur FEDDAL, vous avez évoqué un prétendu manque de démocratie, ce que vous venez encore de faire. Nous n'en avons manifestement pas la même conception. Pour notre part, nous faisons le choix d'une démarche constructive tournée vers des actions concrètes pour Denain, quoi que vous en pensiez. À ce stade, votre positionnement s'inscrit davantage dans une opposition sans portée concrète pour la commune et encore moins pour les habitants. Je tiens également à préciser un point. Lors de nos échanges au Conseil du 2 avril, des propos ont été tenus que j'ai moi-même trouvés insultants, mettant en cause la capacité de notre majorité de gérer la commune. Vous venez encore de le faire. Je tiens également à préciser un point.

Ce type d'affirmation n'engage que ceux qui les formulent. Pour notre part, nous y répondrons par le travail, par les résultats et par le respect du débat démocratique, ce que vous refusez souvent. Mais il est légitime que nous rétablissions les faits lorsqu'il est nécessaire.

Nous n'avons pas les mêmes parcours, Madame, ni Monsieur, ni même la même connaissance de Denain. Certains la découvrent, comme vous, d'autres Denaisiennes et Denaisiens comme moi ont consacré leur vie et je vous en parlerai lors d'un prochain Conseil Municipal si Madame la Maire me l'autorise. Quand je parle de Denain, je ne donne pas une opinion. Je parle d'un vécu. Cette ville, je l'ai connue dans ses épreuves comme ses redressements. Et les faits sont là depuis qu'Anne-Lise DUFOUR-TONINI est élue maire depuis 2011. DENAIN s'est transformé. Ses résultats sont visibles, concrets et reconnus démocratiquement par 60% des suffrages exprimés. 29 sièges et vous, deux.

Ce travail repose sur les choix assumés, sur la constance et sur les engagements collectifs. Un travail porté par Madame Anne-Lise DUFOUR et toute son équipe, une équipe à laquelle nous ne l'oublions pas, vous avez vous-même participé, Monsieur FEDDAL, car on ne peut pas changer de vérité au gré de la place que l'on occupe.

Aujourd'hui, deux positions s'opposent clairement. D'un côté, l'action inscrite dans la durée. De l'autre, une opinion fluctuante qui s'adapte aux circonstances. Vous pouvez toujours tenter de contester les faits, mais nier l'évidence, ça ne le fait pas disparaître. Et chacun comprend, il est difficile de nier, que tout le monde constate. On peut critiquer, le débat est légitime, il est nécessaire. Mais encore faut-il qu'il soit utile. Or, aujourd'hui, que constatons-nous? Des critiques répétées, sans proposition structurée, ni crédible. A ce stade, il ne s'agit pas d'une opposition constructive, mais d'une opposition sans portée concrète pour DENAIN.

La démocratie ne se résume pas à contester. Elle impose de proposer, d'assumer et de construire. A ce jour, Madame, Monsieur, vous ne présentez ni vision cohérente, ni projet soutenable pour l'avenir de notre commune. Aucun chiffrage proposé. Et certaines de vos orientations interrogent même leur compatibilité avec l'équilibre financier municipal. Je le dis avec clarté, DENAIN ne s'improvise pas. Elle se connaît, elle se respecte et elle se vit.

J'y vis depuis plus de 78 ans. Ce vécu n'est pas un argument d'autorité, mais de responsabilité, agir avec sérieux dans le réel pour les Denaisiennes et Denaisiens.

Mon groupe avec Madame la Maire et moi-même avons une ligne simple : travailler pour DENAIN, pour les Denaisiens et assurer un avenir digne aux générations qui viennent. Nous continuerons à avancer avec détermination, avec vous si vous choisissez d'être constructifs, sans vous si vous persistez dans une opposition systématique. Une seule chose compte, c'est l'intérêt de DENAIN avant tout.

Depuis plus de 12 ans, Madame la Maire est en place. DENAIN a changé. Et aujourd'hui, vous parlez de « *Nouveau souffle pour Denain* ». Soyons clair ! Ce n'est pas un projet, c'est un slogan. Un slogan qui arrive bien tard. Ce nouveau souffle pour Denain, le vrai, celui que vivent les habitants, n'a pas commencé avec votre campagne. Il est là déjà depuis des années. Ça fait 15 ans de travail concret, 15 ans de décisions, 15 ans de résultats visibles. Le nouveau souffle ne s'invente pas à quelques mois d'une élection. Il se (*inaudible*) pas dans un discours. Il se construit dans la durée. Il se prouve par les actes. Il se voit sur le terrain, pour preuve. Je terminerai par un point fondamental qui est pour nous une ligne claire de conduite. DENAIN n'est pas un terrain d'expérimentation politique comme à SAINT-DENIS.

Et les habitants ne sont pas des citoyens administrés passifs, des insoumis. Les Denaisiens sont des citoyens libres. Ils l'ont toujours été et ils le resteront. Aucune démarche politique ne peut consister à imposer une vision contre la volonté exprimée des habitants. Nous rejetons fermement toute approche qui nierait cette exigence. Dans notre République, il n'y a pas de place pour une logique d'imposition. Il y a des élus responsables, tenus de respecter le suffrage et d'agir dans l'intérêt général.

Madame MESSAOUI, Monsieur FEDDAL, la démocratie n'est ni une option ni un décor. Elle tranche, elle oblige et elle rappelle une vérité simple que nul mandat ne peut détourner. Le pouvoir n'appartient jamais à ceux qui l'exercent, sachez-le, mais à ceux qu'ils doivent servir. Dans notre République, on ne s'impose pas. On sert et on rend des comptes. Et je terminerai par ces mots de Jean Jaurès : « *Le courage est de chercher la vérité et de la dire* ». Aujourd'hui, le courage et aussi de l'entendre. Reste à savoir si vous choisissez de l'entendre ou de l'éviter, parce que la démocratie n'est pas un slogan, c'est une exigence et une responsabilité. Merci.

■ **Madame le Maire** : Merci, Monsieur le Conseiller Municipal. Monsieur FEDDAL.

■ **Monsieur FEDDAL** : Merci. Eh bien, Monsieur DELOBE, pour quelqu'un qui ne fait pas de la politique, quelle tribune ! Alors, je ne vous ai pas entendu parler de budget, de recettes ou de dépenses, que ce soit de fonctionnement ou d'investissement. Je vous ai entendu parler de BALI-BAGAYOKO à SAINT-DENIS. Je vous ai entendu parler de France Insoumise. Je vous ai même entendu parler de score aux élections municipales. Donc pour quelqu'un qui ne fait pas de la politique ! On a tous compris que, évidemment, vous étiez on ne peut plus politiser. Vous dites que la politique, en tout cas le pouvoir, n'appartient pas à ceux qui l'exercent, mais à ceux à qui on doit être les serviteurs. Et pourtant, aujourd'hui, vous ne servez que des intérêts politiques, à savoir les intérêts d'une majorité, sans même essayer de voir ce qui pourrait sortir de bon des propos de Camellia MESSAOUI ou de moi-même.

Je ne vais pas vous poser la question de savoir si vous étiez dans les commissions dans lesquelles nous avons été, mais les adjoints ici qui sont autour de la table vous le diront, nous avons été force de proposition. Ceux qui ont lu notre programme durant la campagne vous diront que nous avons été force de proposition. Et à aucun moment on ne s'est imposé puisque nous sommes présentés au suffrage de la population. Et c'est ça la démocratie.

Vous dites que la démocratie tranche. Non. La démocratie accueille, elle écoute, elle est patiente. Ce n'est pas ce qui a été fait ici en Conseil Municipal et c'est ce que vous nous reprochez alors que nous n'avons même pas encore pris la parole. Monsieur, si vous êtes si respectueux que ça de la démocratie, et vous n'en êtes pas le père. Je vous ai entendu en parler comme si vous aviez été celui qui a façonné de ses mains la démocratie ou encore la République. La République n'accepte pas ceci, la démocratie n'est pas cela. La démocratie, c'est chacun d'entre nous ici aujourd'hui à ce Conseil Municipal. Et il faut que vous l'entendiez.

Concernant le budget, puisque je ne vais pas aller beaucoup plus loin que ce que vous avez dit, de toute manière vous vous êtes vous-même dévoilé lorsque vous avez dit que ce ne sont pas des arguments d'autorité, mais tout ce qui suit le « *mais* », évidemment, balaye ce qui a été dit avant le « *mais* ». Pour ce qui est de ce qui a été dit par Camellia, moi je trouve que c'est hyper intéressant. Hyper intéressant parce qu'on se rend compte finalement que ce qui a été donné pour les Denaisiens... Ce que dit Camélia, c'est hyper intéressant, puisque en réalité, ce que l'on comprend déjà, c'est la logique, celle qui a été menée pendant six ans. Et je reprends même les propos de David, qui nous disait que finalement, on a décidé, et ce sont des choix politiques, de mettre sur de l'investissement et d'investir beaucoup plus que de travailler sur le fonctionnement. Je reprends les propos de votre adjoint, Monsieur

Donc, pourquoi est-ce que ça devient compliqué aujourd'hui de faire du fonctionnement? Parce que les chiffres qui nous ont été présentés dans le petit condensé du budget, et ce n'était pas ce document-là qu'il fallait lire, mais bien évidemment les autres, ce qui nous est présenté, c'est que finalement, l'objectif, c'est à chaque fois de sabrer sur une grosse partie du fonctionnement pour autofinancer, je reprends les termes qui sont écrits dans ce budget, autofinancer l'investissement. On en arrive à 16 millions d'euros d'excédent, 16 millions d'euros sur le fonctionnement, seul, sur la maîtrise de la dette. Et c'est très important, la question de la maîtrise de la dette. Donc on nous parle beaucoup, on nous parle beaucoup. Monsieur LEFEBVRE, je vois que vous hochez la tête. Je suis très content que vous... Je fixe tout le monde et je regarde tout le monde. J'essaie de m'adresser à... Alors... Merci, Monsieur LEFEBVRE. C'était très intéressant comme passe d'arme. La question budgétaire est centrale parce que lorsqu'on en arrive à prendre sur le fonctionnement pour investir, ça a des conséquences. Et les conséquences, elles sont celles-ci. C'est qu'on a parlé de la dette bancaire. Très intéressant, donc on est à 13 millions, on va arriver en fin d'année à 10 millions, on est en train de rembourser, on a décidé de ne pas contracter l'année dernière. Mais finalement on avait contracté en fin d'année de l'année d'avant, ce qui fait qu'on a eu le prêt pour l'année d'après. Bon, ça c'est une petite manœuvre comptable, mais ce n'est pas trop grave. Et on ne parle pas finalement des 70 millions de restes à payer sur les engagements. Et ça, c'est de la dette. Oui, on n'a pas fini de payer le stade Bayard, on n'a pas fini de payer certaines écoles, on n'a pas fini de payer certains engagements engagements et ça, ça pèse sur notre budget. D'ailleurs, tous les ans, on décide de prendre une partie et de commencer à la rembourser, c'est à hauteur, je crois, pour ce budget-là, à hauteur de 12 millions. Donc finalement, il pèse sur nous encore aujourd'hui énormément de choses dont on n'a pas encore eu l'occasion de payer, ce qui nous freine à la fois dans le fonctionnement et ce qui réduit aussi notre partie d'investissement. On le voit bien. La question, elle a très vite disparu et j'en suis plutôt content, mais la question du ARENA. J'ai vu Madame le Maire rire lorsqu'on a parlé du dojo, parce qu'il y a un vrai besoin aujourd'hui pour les sports de combat en règle générale, les sports qui se pratiquent dans les dojos, et bien d'avoir plus d'espace et plus de créneaux, ils sont en train de cohabiter aujourd'hui avec le basket, ça devient compliqué, au lieu de se dire qu'il faut investir dans ces équipements, parce que vous parliez, Madame le Maire, d'un effort d'investissement dans les équipements, et bien on préfère réaliser une ARENA, mais à quelle hauteur financière? Est-ce qu'on en a les moyens?

C'est la vraie question qu'il faut se poser. Et donc, vous parliez, Monsieur DELOBE, de projets qui n'étaient pas finançables et qui étaient même dangereux pour l'équilibre budgétaire qui était le nôtre. Bon, si vous voulez, on en discutera un peu plus longuement. Mais ce que nous proposons, nous, ce n'est pas d'augmenter la dette. Alors si vous le trouvez quelque part, n'hésitez pas à me le dire et à me le souligner et on en discute. Ce que nous proposons en réalité, c'est d'augmenter la partie fonctionnement parce que lorsque qu'on participe aux commissions, je prends le cas de la commission de David AUDIN et on avait discuté aussi avec Gauthier MARCANT. Vous avez des associations qui font des demandes de subventions. Aujourd'hui, on est en train de sélectionner sur les projets qui sont présentés par les maisons de quartier, par exemple, si on décide de financer ou pas, alors qu'elles rendent une mission de service public et alors que et je reprends encore les propos de David avec qui j'ai discuté dimanche, le choix du mandat dernier c'était de sous-traiter la politique jeunesse. Alors comment est ce que l'on fait quand on sous-traite et qu'on donne pas les moyens.

■ **Madame le Maire** : Monsieur, 7 minutes 30, il vous reste 30 secondes, vous concluez.

■ **Monsieur FEDDAL** : Du coup, ce que nous proposons, Monsieur DELOBE, c'est de limiter l'investissement mais pas l'investissement utile, de limiter l'investissement qui aujourd'hui n'a pas apporté de résultat. Ça fait cinq ans qu'on a démarré les travaux du stade Bayard, on a décidé en face de supprimer tous les clubs de football. Ce qui fait que cet équipement-là qui n'a pas été terminé, aujourd'hui n'est pas utile et donc c'est de l'argent qui a été dépensé, mais qui a été mal dépensé. Vous comprenez? C'est juste cette logique-là sur laquelle nous appuyons, ni plus, ni moins. Je vous remercie pour votre attention et je vous remercie de ne pas avoir offert le spectacle que vous nous avez offert lors du dernier Conseil. Je suis sincère quand je le dis. Donc merci pour le respect du débat démocratique.

■ **Madame le Maire** : Voilà. Merci pour les remerciements. Monsieur CHERRIER ?

■ **Monsieur CHERRIER** : Merci Madame le Maire. Je n'avais pas prévu, initialement de prendre la parole sur la question budgétaire. Mais quand on entend ce que l'on vient d'entendre, j'ai envie de quand même dire quelque chose parce que franchement c'est difficile de supporter autant de contre-vérités, d'erreurs. Finalement j'ai envie de dire, en préalable, heureusement qu'après avoir entendu pendant la fin du mandat précédent ce que vous avez dit souvent et après avoir jugé votre programme, heureusement que les Denaisiens n'ont pas souhaité vous confier les clés du camion. Et très largement. C'est en gros une bonne partie de ce que vous dites a été tranchée par les urnes. Vous y revenez sans cesse. Bon, c'est votre droit. Mais le match est plié. Les élections sont passées. Voilà.

Et ce que je voulais dire simplement sur le fonctionnement dont vous réclamez à corps et à cris l'augmentation, on sait très bien quelles sont les logiques derrière cette demande. Oui, ce sont des choix politiques au sens noble du terme, mais peut-être dans certains cas avec des arrières-pensées qui, elles, le sont beaucoup moins.

Le fonctionnement à tout prix, l'augmentation sans cesse, ça veut dire des recrutements sans maîtriser la masse salariale, dans une logique clientéliste qui a déjà fait les beaux jours de certaines municipalités de différentes couleurs, quelles qu'elles soient d'ailleurs, et que ce que nous voulons ici éviter. D'autre part, l'investissement, ce n'est pas un caprice. C'est un choix évidemment, mais dans une ville qui part de si bas, qui repart de si bas, l'investissement, ce n'est pas du gadget cosmétique, c'est une nécessité de développement pour attirer les entreprises, les habitants, pour satisfaire même simplement les habitants qui sont déjà là et qui, parfois depuis longtemps, s'étaient résignés à une certaine passivité, quelle qu'elle soit.

Donc ce n'est pas n'importe quoi. Et en ce qui concerne en plus les dépenses de fonctionnement, si vous les remplacez dans la perspective 2020-2025, elles ont progressé de 17,5%. Il n'y a donc pas de sacrifice du fonctionnement pour investir à tout pris. Il y a une maîtrise raisonnable du fonctionnement au niveau qu'il doit être afin de dégager de l'autofinancement pour générer de l'investissement dont je rappelle qu'au bout d'un certain temps, il devient du fonctionnement parce que l'investissement d'aujourd'hui, on le retrouve en fonctionnement demain, quand il faut chauffer les bâtiments, payer le personnel, tout ce qu'on construit nous retombe dessus après en fluides, en dépenses salariales, etc. Donc c'est juste un étalage dans le temps et un choix que nous faisons tout à fait consciemment.

Voilà. Quant à l'endettement, évidemment, la maîtrise de l'endettement, vous dites ne pas vouloir creuser la dette. J'en prends acte. Sauf qu'en augmentant inconsiderablement le fonctionnement comme vous le présentez, vous augmenteriez la dette à terme parce que vous n'auriez pas d'autres ressources que de l'emprunt au bout d'un moment. Nous nous maîtrisons l'emprunt. Nous aurons fait diminuer entre 2020 et 2025 notre endettement de 6 millions d'euros tout en continuant à développer et à investir. C'est cela une bonne santé financière, je l'inscris en faux quand on dit que nous ne sommes pas des bons gestionnaires, et là aussi les Denaisiens qui ont pu juger du bilan de cette gestion en ont largement été satisfaits, apparemment.

Je dirais simplement que cette capacité à maîtriser notre dette et à la réduire, c'est la possibilité pour nous d'avoir, si besoin, de futurs emprunts auprès d'organismes qui jugent notre santé financière et qui en sont apparemment plutôt satisfaits. Parce que franchement, arrivé à la fin de cette année, entre 2020 et 2026, c'est moins 44% sur l'endettement, sans pour autant cesser d'investir et de développer. Non, non, je maintiens ce que je dis. Et je vous remercie de ne pas m'interrompre, puisque apparemment, c'est un sujet sur lequel vous êtes sensible vous-même. Voilà. Ceci dit, j'en ai terminé. Je remercie tout le monde.

■ **Madame le Maire** : Merci, Monsieur l'Adjoint. Je ne vois pas d'autres. Une dernière, oui. Vous voulez intervenir? Non, allez-y, monsieur. Allez-y.

■ **Monsieur BRAILLY** : D'accord, merci Madame. Donc au final, ce débat, ce n'est qu'une retranscription du ROB. Il n'y a rien qui change. Malgré tout, on fait des commissions qui permettent de proposer des choses et lorsque l'on reçoit ce Conseil Municipal dans cette délibération, nos propositions ne sont pas forcément retenues. J'explique. Lorsque j'ai fait partie de la commission de la transition énergétique, j'ai demandé s'il était possible d'investir en 2026 sur la rénovation de cette mairie. D'une part, ça concerne essentiellement le bien-être de vos collaborateurs. On m'explique qu'il n'est pas possible en 2026, des études ont été faites pour prioriser certains bâtiments publics. Vous n'êtes pas censé savoir qu'aujourd'hui, cette mairie est en déperdition énergétique. L'hiver, il fait trop froid, on travaille avec des manteaux. L'été, on ferme la mairie parce qu'il fait trop chaud et donc du coup on propose d'investir non pas un million d'euros mais quelques centaines de milliers d'euros sur par exemple la pose d'un film anti-UV que vous allez mettre d'ailleurs dans les écoles cette année en 2026. C'est très bien. Et donc du coup, est-ce qu'en 2026, vous allez enfin investir dans cette mairie pour le bien-être de vos collaborateurs? Merci.

■ **Madame le Maire** : Merci, Monsieur BRAILLY. Madame MOHAMED, vous avez souhaité la parole pour conclure dans les débats.

■ **Madame MOHAMED** : Merci Madame le Maire. Effectivement j'aimerais conclure les débats par mon intervention. Au-delà de la représentation municipale, c'est aux Denaisiennes et aux Denaisiens je souhaiterais m'adresser. Ce que montre clairement cette proposition de budget primitif c'est notre volonté de poursuivre notre action. Donc je vais vous expliquer, Mademoiselle ou Madame, ce que les Denaisiens nous ont fait passer comme message à travers les 62,32%. D'accord? Poursuivre notre action, c'est ce à quoi nous ont invité les Denaisiennes et Denaisiens, qui nous ont confié plus de 62% de leur suffrage, voilà, un peu plus d'un mois. Ils nous ont dit clairement, ils nous ont dit clairement, continuez à redresser notre ville par ces investissements massifs qui nous bénéficient directement, c'est-à-dire par la réhabilitation ou la construction de nouvelles écoles pour nos enfants. En 2026, nous démarrons la construction de l'école CONDORCET qui durera 2 ans et l'extension-réhabilitation de l'école George SAND. Nous étudions la nouvelle école de centre-ville. Une délibération sera plus loin dans le conseil proposée sur ce sujet. Continuez à redresser notre ville par le renouvellement de notre cadre de vie. Nous débutons l'aménagement urbain du quartier BASLY en même temps que le bailleur SIGH poursuit la construction de 149 logements sur le site. Ils viennent offrir aux Denaisiens 149 logements de qualité au confort moderne. Ils se substituent aux 124 logements démolis qui étaient des témoignages du passé, des taudis parfois, je dirais même, parce que quand on voyait dans l'état dans lesquels ils étaient.

Alors oui, 18 années de travail. 18 années de travail, Mesdames et Messieurs, pour acheter les immeubles, négocier avec les bailleurs, trouver les fonds pour reconstruire tout un quartier. Nous voilà enfin dans la phase opérationnelle. Ça ne se fait pas en claquant des doigts. 18 années de travail. Ça fait 25 ans que je suis élue.

Alors, vos conseils, quand vous nous les donnez, quand vous dites, « *écoutez bien ce que je vais vous dire* » Permettez-moi de continuer et, à votre tour, prenez conseil de ce que je vais dire. 25 ans, vous n'étiez peut-être pas encore nés, ou peu bébé, que moi je m'étais déjà investie pour la ville et pour les Denaisiens. D'accord? Et cela ne s'arrête pas au Nouveau Monde. Sur cette année 2026, nous accompagnons le renouvellement urbain d'autres îlots en souffrance : Mascaux, Mousseron, Allende.

Les Denaisiennes et les Denaisiens nous ont dit poursuivez la transition énergétique de notre ville. Denain est une ville verte et bleue. Il est de notre responsabilité de valoriser ce patrimoine. Le budget 2026 acte la poursuite de notre politique énergétique à travers la substitution d'éclairage LED, de notre politique climatique par la préservation ou le développement des espaces arborés centraux. Il y a eu des accusations au cours de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la qualité des repas servis à la restauration scolaire et sur le gaspillage alimentaire. Quand vous dites que c'est scandaleux, c'est dégueulasse. Moi, je suis Je suis scandalisée d'entendre ça et je réitère mon soutien à tout le personnel et tout ce qui est fait. Et aux légumes, ça vous fait rire. Je me suis exprimée sur la façon dont le personnel municipal avait été invité à se former par une partie de l'opposition. Je réaffirme mon soutien à ces gens compétents. Lorsqu'on produit plus de 1 400 repas par jour pour nos enfants, lorsque l'on prépare depuis maintenant plusieurs années les repas pour les banquets de nos aînés, avec les éloges qu'on connaît, on peut, comme nous tous, s'améliorer, mais on n'a pas de leçon à recevoir des gens qui créent des sujets de controverse pour exister. Quant à ce qu'on appelle la « *résilience alimentaire* », on ne peut pas avoir été Conseiller Communautaire pendant six ans et ignorer que la CAPH mène un plan alimentaire territorial. Plutôt que de critiquer la ville sans fondement objectif, il aurait peut-être fallu porter une parole en communauté d'agglomération.

Les Denaisiennes et Denaisiens nous ont dit poursuivez les services publics qui sont mis à notre disposition à des tarifs aussi accessibles pour nous.

Précisons que ce budget 2026 reconduit la cantine à 1 euro pour tous les enfants, quelles que soient les ressources des foyers. Les petits-déjeuners gratuits dans toutes les écoles, le kit de rentrée scolaire pour toutes les familles, les cahiers de vacances, les primes pour les jeunes diplômés. Ajoutons que ce budget 2026 renouvelle le financement du chèque coup de pouce, auprès du CCAS, en lui octroyant une subvention de 921 000 euros, des aides au commerce et à l'habitat, l'ensemble des chèquiers et des passes que nous avons portés lors des précédents mandats. Soulignons encore que notre police municipale a intégré deux effectifs supplémentaires, des Denaisiens, que je félicite encore ici pour l'obtention de leur concours, que 900 000 euros lui sont consacrés dans ce budget et qu'elle travaille sa coordination avec les services de police nationale présents et efficaces sur notre territoire.

Voilà ce que j'ai compris du vote du 15 mars. Ces demandes que la population denaisienne a formulées, je les vois transcrites dans ce budget 2026, ne vous en déplaît. Qui, comme je l'avais souhaité lors du débat d'orientation budgétaire du 2 avril dernier, se fait sans augmentation du taux d'imposition. Eh oui, Denain est la ville où le taux d'imposition a la taxe foncière la plus basse comparé à d'autres villes, à des villes comparables. 16 ans, qu'ils n'ont pas augmenté, 16 ans ! Le budget s'équilibre sans emprunt, ce qui préserve nos capacités financières. Alors, j'ai entendu lors du dernier Conseil Municipal la leçon qui nous était donnée en matière budgétaire, comme aujourd'hui d'ailleurs. La qualité de nos services est mauvaise, parce que vous ne faites pas assez de fonctionnement. Vous ne donnez pas assez de moyens. J'ai envie de vous dire, mais j'ai envie de vous dire, mais cette conception a déjà été testée et je vais vous dire pourquoi. Je suis élue, Adjointe au Maire depuis 2008 et je me souviens de l'état financier de cette ville parce que j'y étais, qui distribuait généreusement, généreusement, et sans aucun contrôle, les moyens dont elle disposait.

On a vu où ça a mené notre belle ville de Denain. Je me souviens, car cela nous avait conduit à envisager, à l'époque, d'abandonner le grand programme de rénovation urbaine du Faubourg Duchateau à plus de 100 millions d'euros, faute de ne pouvoir assumer la part de la ville, à abandonner notre patrimoine, à envisager, et à l'époque, Madame DUFOUR, ici Maire, était Adjointe aux écoles, à envisager des fermetures des écoles qui n'étaient pas conformes aux règles de sécurité. 13 écoles sur 15 étaient en fermeture administrative. Je me souviens qu'il fallait à l'époque, si nous n'avions pas réagi, renoncer à toute ambition pour demain. Merci, Merci Madame le Maire.

■ **Madame le Maire** : Merci, merci Madame l'Adjointe. Vous concluez. Dernière phrase.

■ **Madame MOHAMED** : Oui, Madame le Maire. Je conclue Madame le Maire parce que j'estime que je suis...

■ **Madame le Maire** : Oui, dernière phrase.

■ **Madame MOHAMED** : Nous avons pris un chemin inverse, je vous l'accorde, et je vous remercie Madame le Maire. L'ambition est grande pour notre ville. Les efforts payent pas par la facilité ni les discours. Et je vous invite donc à voter ce budget 2026.

■ **Madame le Maire** : Merci Madame l'Adjointe. Je vais conclure ces débats en répondant à quelques points. Finalement, en reprenant une phrase de Monsieur le Premier Adjoint : Heureusement ! Heureusement que vous n'êtes pas en responsabilité, que les Denaisiens ont vu clair en ne vous octroyant que 10%. Alors, on peut moquer les quelques milliers de voix qui sont les nôtres, quand on est à la tête d'à peine 600. On peut moquer tout à fait. Alors, bien sûr, vous arrivez, vous apprenez. Alors, vous allez nous écouter plutôt que nous donner des leçons et vous allez voir, si vous écoutez bien, vous devriez être en capacité de comprendre.

Tout d'abord, je rappelle qu'effectivement, nous ne sommes pas à SAINT-DENIS, parce que j'ai vu que Monsieur FEDDAL s'étonnait du propos. Eh bien, ici, c'est DENAIN. Voilà, donc nous ne sommes pas à SAINT-DENIS, je vous le confirme. C'est votre premier budget, et vous arrivez, vous, au conseil. Donc, vous n'y connaissez rien, ça se voit, et je vais vous dire pourquoi. Vous parlez des recettes de fonctionnement par habitant : 1 500 euros, on est à peu près à ça. Et 1200 euros de dépenses, on économise donc 300 euros sur le dos des Denaisiens. C'est exactement comme ça que le budget se construit. Un budget se construit en économisant par rapport aux recettes, les dépenses de fonctionnement, ce qui permet de faire un transfert et de balancer l'excédent de fonctionnement en investissement. C'est comme ça que se paye l'investissement et c'est ça qu'on appelle l'autofinancement. C'est une règle comptable budgétaire. Nos collègues d'ABSCON sont dans une drôle de situation. D'ailleurs, si vous avez lu les colonnes de la presse ce matin, eux, ils ont un excédent d'investissement et ils ont un déficit de fonctionnement. C'est complètement à rebours de ce que dit la loi. On doit avoir un excédent de fonctionnement, c'est une obligation pour pouvoir financer l'investissement. C'est une obligation. C'est la loi, « *dura lex sed lex* » c'est du latin, la loi est dure, mais c'est la loi.

Alors, c'est un choix politique, c'est vrai, c'est un choix que nous assumons, et je remercie à nouveau nos concitoyens de nous dire bravo, continuez, parce que 62,32%, quel que soit ce que vous pensez de ce que ça représente, ça fait quand même 62,32% des gens qui se sont déplacés.

Et donc, je ne vous ai pas coupé, merci de ne pas me couper, un peu de respect tout de même !

Malgré tout, les dépenses de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement augmentent tous les ans. Et ils ont augmenté de 17% sur les derniers exercices. Donc il ne faut pas dire n'importe quoi et vous mettre derrière des contre-vérités. Je sais que c'est votre fonctionnement et c'est ainsi que vous pensez faire rentrer les choses dans la tête des gens. Heureusement, les Denaisiens, eux comprennent, eux réfléchissent, et heureusement pour DENAIN. Alors c'est un choix politique, c'est vrai. Trop d'investissements ? OK, on fait trop d'investissement, donc on arrête les écoles. Trop de crèches. OK, on arrête les crèches. Trop de routes et d'aménagements autour des logements. Ben ok, on ne fait plus les routes autour des logements et on n'arrivera pas au logement. Mais ce n'est pas grave, parce que quand on a LFI, on peut dire n'importe quoi. Le patrimoine, mais laissons-le tomber ! Et puis qu'on le rase une bonne fois pour tout ce patrimoine qui nous rattache à cette ancienne France, peut-être. Enfin bon, voilà. Et puis, la transition écologique et énergétique. Mais cessons ça ! Alors, Monsieur BRAILLY le demande d'un côté, de l'autre côté d'échiquier. On va nous dire qu'il faut arrêter, puisqu'il faut arrêter l'investissement.

Et puis, enfin, la vidéosurveillance. Mais quelle honte ! Vous osez, à DENAIN, Madame le Maire, mettre des caméras ? Vous osez faire une police municipale ? Ben oui, je l'ai rappelé, on n'est pas à SAINT-DENIS. Donc on assume et on continue. Alors, voilà ce que c'est que ce budget 2026. Ce sont des choix, nos choix. Ce sont des choix qui correspondent à notre programme. Alors, puisque ça fait deux fois que vous le dites, je vais répéter la répétition fixant la notion, peut-être que vous allez finir par comprendre. Nous sommes élus pour 6 ans, voire 7 ans. Voilà. Et donc, nous avons 7 ans, c'est par définition, pour mettre en place notre programme. Augmentation du chéquier coup de pouce ? Oui, le chéquier coup de pouce sera augmenté et nous sommes déjà en train d'y travailler. Par contre, nous ne pouvions pas l'augmenter en 2026 alors que nous n'étions pas encore élus. Alors certains faisaient des vidéos en disant je suis votre futur maire. Bon, voyez, comme quoi il y a des prédictions qui ne se réalisent pas. Et puis, au moment des élections, vous imaginez, si l'écart de voix n'avait pas été tel, on imagine les recours que nous aurions pu avoir. J'ai aussi entendu Madame MESSAOUI nous dire que le socialisme et le capitalisme mènent au macronisme, quand on connaît le nom de celui qui était animateur de la jeunesse macroniste sur le Valenciennois, hein Monsieur FEDDAL, on voit bien qu'après le macronisme, on peut arriver sur le LFisme.

Bref, alors pour terminer, je vous répondrai, Monsieur BRAILLY, en ce qui concerne les films UV. C'est vrai qu'il y en a besoin. Ici, vous voyez, il fait chaud, on commence déjà à avoir très chaud. Alors on a donné des priorités. La priorité, c'est d'abord nos enfants. C'est vrai, le personnel, en a besoin, mais on a voulu d'abord que nos enfants soient dans les meilleures conditions. Les filtres sont terminés d'être posés et il y aura ensuite un travail sur la mairie. D'ailleurs nous sommes en train aussi de travailler sur le fait peut-être d'avoir des bras déportés qui permettraient d'avoir des ombrières, qui permettraient peut-être d'avoir des façades végétales.

Tout ça, se travaille, ça prend un peu de temps, mais nous y sommes puisque les écoles vont être dotées de cours d'école oasis. Nos enfants y seront bien, les écoles auront des filtres UV, ils les ont, c'est presque terminé. Et donc, comme nos enfants vont être bien, on va pouvoir s'occuper du reste. Voilà ce que je voulais répondre et je vais donc mettre aux voix ce budget 2026. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? 3. 4, puisque vous avez un pouvoir.

Après en avoir délibéré,

PAR 29 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL

• **ARRÊTE** le Budget Primitif 2026 à la somme de **67.922.054,76 €** :

- Section d'investissement	31.228.387,62 €
- Section de fonctionnement	36.693.667,14 €

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par un virement de **10.749.670,14 €** provenant de la section de fonctionnement qui constitue l'autofinancement prévisionnel.

Ont voté contre : Madame BOUILLEZ, Monsieur BRAILLY, Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

DELIBERATION N° 3 : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS COMMUNAUX. EXERCICE 2026.

■ **Madame le Maire** : La **délibération numéro 3** : Vote du taux des impôts communaux. Là encore, ça a été redit dans le débat. Madame MOHAMED, vous avez dit combien ? 16 ans, 17 ans ? 16 ans. 16 ans sans augmentation. Là encore une fois, je parlais de la ville d'ABSCON, et bien pour réussir à équilibrer leur budget, ils doivent augmenter ce taux de 5%. Qui va payer ? Les concitoyens, parce que quand il y a des problèmes de gestion, forcément, à la fin, vers qui on se retourne ? Vers le porte-monnaie de nos concitoyens. Eh bien, nous, nous gérons bien. Mais oui, c'est comme ça. On gère bien, on désendette et on n'augmente pas les taux communaux.

Je vous propose donc dans cette délibération 3 de maintenir les taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti identiques à ceux qui étaient en 2025 et de maintenir le taux de la taxe d'habitation pour ceux qui en payent encore puisque cette taxe d'habitation ne s'applique que sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation à son niveau 2019 avant l'application de la réforme. Vous avez le tableau je vous demande donc de m'autoriser à signer tout document administratif sur rapportant à ce dossier. Y a-t-il des demandes d'intervention? Monsieur FEDDAL.

■ **Monsieur FEDDAL** : Merci. Pour répondre aux 16 ans de non-augmentation des impôts, est-ce que vous considérez que la taxe d'enlèvement des ordures, c'est un impôt local ou alors un impôt national? Et le taux d'imposition a bien été décidé par vous, qui étiez à l'époque, si je m'en souviens bien, vous faisiez partie de l'exécutif qui a soutenu et défendu ce taux d'imposition. Et j'ai même vu comme quoi la politique et le temps nous amènent parfois à être à l'opposé de nos engagements d'il y a un mandat, vous y avez demandé à réduire le taux d'imposition. C'est bien ce que j'ai compris, Madame le Maire. Donc nous allons évidemment voter pour, puisque nous ne souhaitons pas que les impôts augmentent, même si j'ai entendu ici et là qu'apparemment c'est ce que nous souhaitons faire. Ça n'est absolument pas le cas.

Et si le score que vous avez fait aux élections municipales vous obsède tant, au prochain Conseil Municipal, je vous offrirai un tableau avec votre score. Peut-être que ça vous fera plaisir de le regarder tous les jours. Je vous remercie.

■ **Madame le Maire** : Je n'attends rien de votre part, Monsieur, et surtout pas des cadeaux. Enfin, quand on a prétendu pendant des années être à la tête de 3200 voix qui m'étaient allouées en 2020, c'est vrai que c'est un peu de plaisir de vous rappeler tout cela.

Vous m'interrogez sur la TEOM, Monsieur. Et bien non, la TEOM n'est pas un impôt décidé par le Conseil Municipal, sinon nous en débattrions ici. La TEOM dépend de la compétence ordures ménagères qui est une compétence d'agglomération. Alors, peut-être vous ne vous en souvenez pas, mais je vais vous rafraîchir la mémoire. A l'époque, vous l'avez voté, ce taux de TEOM. Vous avez levé le bras et vous avez voté le taux de TEOM.

Vous m'interrogez sur le fait de la réduire. Moi, je suis tout à fait d'accord sur le fait qu'il faille une TEOM. Bien sûr qu'il faut payer une taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Qui payer ? qui doit payer pour venir ramasser les poubelles devant chez nous? Quand l'agglomération avait encore les moyens de le faire, elle le faisait. Quand elle a fait ses comptes, il suffit de regarder. Aujourd'hui, avec DILICO, l'agglomération va se voir ponctionner 5 millions d'euros sur son budget cette année par l'État. Il n'y a plus de sous dans les caisses. Donc, la TEOM était nécessaire. Elle a été votée. Vous l'avez votée à l'époque.

Aujourd'hui, il y avait lieu, et c'est pour ça que j'ai soutenu la candidature de Jean-Michel MICHALAK, effectivement, qui proposait non pas d'annuler la TEOM, mais de baisser le taux de TEOM en recentrant la politique d'agglomération.

On sort un peu de notre débat, mais je vais vous répondre, puisque vous m'interrogez de manière directe. Il y a lieu aujourd'hui de recentrer, -et je ne suis pas la seule à le dire, puisque Jean-Michel MICHALAK a obtenu 40 voix sur 89-. Il y a lieu, à notre avis, de recentrer la politique de l'agglomération sur ses compétences obligatoires. Évitez de se disperser. Vous voyez, par exemple, mettre presque 20 millions d'euros sur le siège à RAISMES, 20 millions d'euros, c'est le produit de la TEOM pendant un an et trois mois.

Est-ce qu'il faut venir rajouter 18 millions d'euros pour améliorer encore le siège à WALLERS ? C'est à nouveau une TEOM de un an et deux mois. Alors, moi je ne suis pas pour qu'on la supprime la TEOM. Je ne suis pas pour qu'on la remette à 0 parce que je trouve normal qu'il faut responsabiliser nos concitoyens. J'en profite, d'ailleurs, pour dire qu'au SIAVED, parfois, il m'arrivait de baisser la tête parce que lorsqu'on regarde les poubelles des Denaisiennes et des Denaisiens, on n'est pas les meilleurs en terme de tri et quand une poubelle est mal triée, elle coûte encore plus chère à traiter. Alors, il faut responsabiliser les gens. Le tout gratuit, moi je n'y crois pas, vous savez, il y a toujours quelqu'un qui paye quand c'est gratuit.

Mais est-ce que nous pouvons réduire le taux de TEOM à l'agglo? J'en suis persuadé. Il suffit d'arrêter ces coups partis sur RAISMES, sur WALLERS. Parce qu'aujourd'hui encore plus qu'hier, nos concitoyens ont un besoin, d'un peu d'oxygène dans le budget de tous les jours. Il suffit de regarder le prix de l'essence, il suffit d'écouter ce qu'on nous prévoit comme augmentation dès le 1er mai et c'est toujours quelque chose qui est regardé avec crainte au niveau du gaz ou de l'électricité pour se dire qu'il est temps de baisser ce taux de TEOM. Ce modèle n'a pas été retenu, Monsieur FEDDAL, ça ne vous a pas échappé.

Et donc, ce soir, vous voyez, je peux vous annoncer que le groupe majoritaire « *Fiers d'être Denaisiens* », fort de ses 10 voix à l'agglo, va s'abstenir sur le taux de TEOM en demandant un tour de table très rapide pour enfin trouver les solutions pour le baisser. Et nous proposons de baisser de 3 points, ce qui est important au niveau des ressources de l'agglo, mais au niveau de ce que paye nos concitoyens. Vous voyez je vous donne un scoop peut-être, nous sommes en train de nous abstenir ce soir à la CAPH en demandant rapidement une réunion pour trouver des solutions sur ce taux de TEOM. Voilà pour répondre à votre question. Vous souhaitez la parole.

■ **Monsieur FEDDAL** : Je suis ravi de voir que les dépenses d'équipement à l'agglo vous dérangent tant et voir aussi le parallèle qui est fait avec la politique que vous menez à DENAIN. Si vous aviez le même discours, ce serait franchement très intéressant. Je pense qu'on voterait pour toutes les délibérations.

Vous avez participé au taux d'imposition. Vous dites que vous l'avez voté, mais vous avez aussi choisi le taux, et là, maintenant, vous décidez de le descendre, donc c'est que vous vous dédisez. Vous avez décidé de revenir sur un propos que vous avez défendu il y a encore six ans. Et pour rappel, alors moi, je vais l'expliquer aussi, parce que je pense qu'un peu de clarté, ça fait du bien. Vous nous avez demandé de voter cette TEOM parce que vous disiez que vous allez obtenir en retour des subventions et qu'avec ces subventions vous pourriez directement rembourser la TEOM à la population. Et d'ailleurs on peut parler du fonds Booster qui avait été donné par la CAPH que vous n'avez absolument pas mobilisé pour le rendre aux Denaisiens. Et ne me dites pas que ça fait partie du chèque coup de pouce puisque le chèque coup de pouce n'a pas bougé d'un iota. Donc c'est très intéressant de vous entendre parler, puisque à chaque fois que vous prenez la parole, vous êtes l'ennemi d'Anne-Lise DUFOR. Merci beaucoup.

■ **Madame le Maire** : Ça va finir par vous plaire. Donc on a donc eu un point global. Je vais donc mettre aux voix, y a-t-il des avis contraires? Des abstentions? C'est adopté. Je vous en remercie.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **MAINTIENT** les taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti de l'année 2025.
- **MAINTIENT** le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation à son niveau de 2019, avant l'application de la réforme de la Taxe d'Habitation.

Les taux d'imposition pour l'année 2026 s'établissent donc de la façon suivante :

TAXE	Taux Année 2025	Taux Année 2026
Foncier Bâti	47,70%	47,70%
Foncier Non Bâti	69,61%	69,61%
TAXE	Taux Année 2019 (avant réforme de la taxe d'habitation)	Taux Année 2026
Taxe d'Habitation	25,04%	25,04%

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document administratif en lien avec ce dossier, notamment l'état 1259COM.

DÉLIBÉRATION N° 4/1 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT
Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2017-009 dédiée à la
renovation de l'Eglise Saint-Martin.

■ **Madame le Maire** : Délibération suivante, **délibération numéro 4**, les AP-CP. Autorisation de Programme-Crédit de Paiement. Il y en a 7 qui sont présentés. Ce sont, pour les 7, des ajustements. Je sais que vous avez travaillé votre dossier. Je vais juste me permettre de revenir sur la 4.5 et la 4.6 qui sont les deux ajustements de programme les plus conséquents. Sur la 4.5, il s'agit des aménagements dans le cadre de l'ANRU, c'est ce que je disais tout à l'heure. On construit des logements, on construit une école, on construit une crèche, on construit des équipements. Il y a lieu d'aménager autour. Ça veut dire quoi aménager? C'est faire les voiries, les trottoirs, les pistes cyclables, les parkings. Ça c'est de notre responsabilité. Il suffit de regarder ce qui se passe à BASLY. Si on ne fait pas de trottoirs et de routes, on va avoir du mal à accéder à tout ce qui est en train d'être construit. Et donc dans cette AP-CP, il y a lieu d'ajouter deux sous-opérations, en plus de tout le reste, deux sous-opérations pour chacune 600 000 euros. Il s'agit de l'aménagement, voiries et autres pour l'îlot B2 : Allende Villars et pour l'îlot B6 : Mousseron qui sont en train de connaître une évolution très significative des travaux. Donc là, il y a 2 fois 600 000 euros à réintégrer à l'AP-CP. Et ensuite, au niveau du 4-6, qui est là aussi un peu plus conséquent que le reste qui sont des ajustements plus mineurs. Cette AP est dédiée aux équipements dans le cadre du NPNRU. Et là, il y a lieu d'augmenter de 601 935 euros cette AP en raison de l'ajustement du bilan provisionnel de la sous-opération de construction de la nouvelle crèche sur l'îlot B9. Donc, qu'est-ce que ça veut dire tout ça?

L'îlot B9, pour que tout le monde voit à peu près où c'est, on est sur George SAND, on est sur la place Gambetta et la rue Lazare BERNARD. Donc, l'école George SAND va être agrandie. Et donc, la démolition, et parce qu'elle est amiantée, la démolition a un coût supplémentaire de 601 935,80 euros, d'où cette augmentation dans l'AP-CP. Vous pouvez voir les images de la future école George SAND. Vous en voyez déjà une partie. C'est ça l'investissement. Voilà le plan avec l'école et la crèche. Voilà. Ce qui permet également aux enfants de la crèche de commencer une espèce de passerelle avec l'école maternelle. Sachez également que dans cette crèche, il y aura un bureau prévu pour les pédopsychiatres de l'hôpital de Denain. Un enfant dont l'autisme est repéré dans les trois à six premiers mois de vie et qui est pris en charge tout de suite, eh bien il est en capacité de de rattraper une courbe dans la normale d'un enfant qui ne souffre pas de l'autisme. Et donc l'idée, c'est qu'avec ce bureau de pédopsychiatre sur place, il puisse y avoir une observation des enfants qui seront en crèche et, si besoin, détection d'enfants atteints d'autisme de manière très prématurée afin de prendre en charge rapidement. Voilà, c'est ça aussi l'investissement. Vous voyez donc cette école maternelle George SAND avec les circulations bien évidemment bien plus larges pour ceux qui connaissent l'école George SAND actuelle, des couloirs élargis, de grandes baies vitrées qui donnent sur la cour d'école Oasis, une nouvelle salle de restauration, une bibliothèque, centre de documentation, un lieu d'accueil pour les parents et sur le devant, une petite placette parce qu'il y a une dénivellation et donc un espèce de petit amphithéâtre qui permettra, lorsque les enfants vont chanter ou danser, qu'ils n'aient pas besoin d'un podium, mais que les parents puissent s'asseoir dans cet amphithéâtre de verdure et voir les petits bouts évoluer. Voilà les particularités de ces AP, je vous le dis, la 5 et la 6, puisque les autres sont des ajustements mineurs.

Y a-t-il des demandes de précision, d'intervention à ce sujet? Je n'en vois pas et je mets donc aux voix. Y a-t-il des avis contraires, des abstentions? Deux, c'est adopté, je vous en remercie.

Après en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VALIDE** l'évolution de l'affectation des crédits de paiement, comme suit :

	Dépenses/Recettes antérieures	Exercice 2026	Exercice 2027 et plus
Dépenses 4 627 081,35 €	3 019 875,90 € (dont mandat 2025 : 59 286,09 €)	82 182,46 € (dont report 2025 : 82 182,46 € et NI 2026 : 0,00 €)	1 525 022,99 €
	65,2 %	1,8 %	33,0 %
Recettes 1 273 502,82 €	972 086,02 €	34 358,33 €	267 058,47 €
	76,3 %	2,7 %	21 %

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

DELIBERATION N° 4/2 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT.
Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2018-011 dédiée à la
renovation et requalification des voiries et espaces publics.

Après en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PROLONGE** la durée de l'autorisation de programme en 2026.
- **VALIDE** le montant nouveau montant de l'autorisation de programme n° 2018-011 fixé à **12 409 290,70 €**.
- **VALIDE** l'évolution des crédits de paiement, comme suit :

	Exercice 2018-2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2026
Dépenses 12 409 290,70 €	7 334 354,39 €	368 097,09 €	1 773 316,47 €	1 845 797,13 €	1 087 725,62 € (dont report 2025 : 381 725,62 € et NI 2026 : 706 000 €)
	59,1 %	3,0 %	14,3 %	14,8 %	8,8 %

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

DELIBERATION N° 4/3 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT.
Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2021-015 dédiée à
l'aménagement du Stade Bayard.

Après en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VALIDE** l'évolution de l'affectation des crédits de paiement, comme suit :

	Dépenses / Recette antérieures	Exercice 2026	Exercice 2027	Exercice 2028 et plus
Dépenses 8 977 074,25 €	3 472 326,39 € TTC (dont mandaté 2025 : 51 947,40 €)	0 € TTC (dont report 2025: 0,00 € et NI 2026 : 0,00 €)	235 250€	5 269 497,86 €
	38,7 %	0 %	2,6 %	58,7%
Recettes 5 729 249,26 €	2 132 148,01 €	8 403,44 €	8 521,45 €	3 580 176,36 €
	37,3 %	0,1 %	0,1 %	62,5 %

- **PROLONGE** la durée de l'autorisation de programme d'une année supplémentaire.

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

DELIBERATION N° 4/4 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT.
Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2023-016 dédiée à
la réhabilitation du bâtiment dénommé « église du Sacré-Coeur ».

Après en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VALIDE** l'évolution de l'affectation des crédits de paiement, comme suit :

	Dépenses / Recettes antérieures	Exercice 2026	Exercice 2027	Exercice 2028+
Dépenses 2 876 008,80 € TTC	1 420 016,56 € TTC	122 470,89 € TTC (dont report 2025 : 109 470,89 € et NI2026 : 13 000,00 €)	444 507,12 € TTC	889 014,23 € TTC
	49,4 %	4,3 %	15,5 %	30,8 %
Recettes 1 086 200,22 €	401 931,45 €	305 963,67 €	139 464,13 €	238 840,97 €
	37,0 %	28,2 %	12,8 %	22,0 %

- **PROLONGE** l'Autorisation de programme d'une année supplémentaire.

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

DELIBERATION N° 4/5 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT.

Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2023-017 dédiée aux aménagements dans le cadre du Nouveau Programme National de Renovation Urbaine.

Après en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VALIDE** l'évolution des crédits de paiement dans le sens du tableau ci-dessous exposé :

	Dépenses / Recettes antérieures	Exercice 2026	Exercice 2027	Exercice 2028 à 2030
Dépenses 26 606 752,70 € TTC	9 832 212,68 € TTC	6 313 949,77 € TTC (dont report 2025 : 2 121 949,77 € et NI 2026 : 4 192 000,00 €)	7 605 786,57 € TTC	2 854 803,68 € TTC
	37,0 %	23,7 %	28,6 %	10,7 %
Recettes 18 615 993,27 €	5 059 845,87 €	4 787 906,59 €	3 546 884,95 €	5 221 355,86 €
	27,2 %	25,7 %	19,1 %	28,00 %

- **VALIDE** le montant nouveau montant de l'autorisation de programme n° 2023-017 fixé à **26 606 752,70 €**.

Se sont abstenus : Monsieur **FEDDAL**, Madame **MESSAOUI**.

DELIBERATION N° 4/6 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT.

Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2023-018 dédiée aux équipements dans le cadre du Nouveau Programme National de Renovation Urbaine.

Après en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VALIDE** l'évolution des crédits de paiement dans le sens du tableau ci-dessous exposé :

	Dépenses / Recettes antérieures	Exercice 2026	Exercice 2027	Exercice 2028 et plus
Dépenses 33 114 293,67 € TTC	4 306 327,06 € TTC	4 006 841,94 € TTC (RAR 2025 : 672 981,94 € / NI 2026 : 3 333 860,00 €)	8 230 419,75 € TTC	16 570 704,92 € TTC
	13,0 %	12,1 %	24,9 %	50,0 %
Recettes 25 973 632,89 €	2 359 373,83 €	3 632 594,04 €	6 476 894,34 €	13 504 770,68 €
	9,1 %	14,0 %	24,9 %	52 %

- **VALIDE** le montant nouveau montant de l'autorisation de programme n° 2023-018 fixé à **33 114 293,67 €**.

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

DELIBERATION N° 4/7 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT.
Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2025-019 dédiée à l'extension et à l'aménagement de l'école George Sand.

Après en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VALIDE** l'évolution de l'affectation des crédits de paiement, comme suit :

	Dépenses / Recette antérieures	Exercice 2026	Exercice 2027	Exercice 2028 et plus
Dépenses 2 437 950,00 €	21 862,80 € TTC (dont mandaté 2025 : 21 862,80 €)	352 870,00 € TTC (dont report 2025: 52 450,00 € et NI 2026 : 300 420,00 €)	1 336 210,00€	727 007,20 €
	0,9 %	14,5 %	54,8 %	29,8 %
Recettes 1 899 921,65 €	200 000,00 €	390 000,00 €	523 586,37 €	786 335,28 €
	10,5 %	20,5 %	27,6 %	41,4 %

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

DELIBERATION N° 5/1 : FONDS DE CONCOURS. Sollicitation de la CAPH pour l'attribution de fonds de concours dans le cadre de sa politique de solidarité communautaire et sa contribution au soutien à l'investissement local – Renovation et requalification des voiries et espaces publics – Programme 2026.

- **Madame le Maire :** La délibération 5, il s'agit de solliciter la Communauté d'Agglomération Porte du Hainaut, qui a quelques moyens au niveau des fonds de concours.

Pour la 5.1, l'attribution du fonds de concours dans le cadre de la politique de solidarité, c'est cette attribution-là qui a été préservée notamment grâce à la TEOM, il faut aussi avoir un peu de mémoire. Et donc, pour ce fonds de concours, sur 3,3 millions qui nous étaient attribués, je vous propose de solliciter 295 093,88 euros afin de boucler un programme sur lequel l'agglo met 1, la ville met 1 euro également. C'est une prise en charge paritaire, 1 pour 1. Et donc il restera 397 000 euros sur cette enveloppe de fonds de concours que nous pouvons mobiliser jusqu'à fin 2027. On aura donc à se revoir à ce sujet sur ce fonds de concours.

Ensuite, la 5.2, là c'est l'attribution du fonds de concours qui n'est pas le fonds de concours communautaire, mais le fonds de concours politique de la ville. Il s'agit d'un fonds de concours politique de la ville spécifique Politique de la Ville. Nous sommes une ville qui bénéficie de dotations politiques de la ville. A ce titre, l'agglo a créé un nouveau fonds, fonds de concours politique de la ville. Nous l'avons déjà sollicité, Monsieur le Directeur Général, à deux reprises. C'est donc la troisième fois que nous y avons accès. La dotation est assez particulière parce qu'elle ne peut pas dépasser 200 000 euros par projet pour un montant total sur plusieurs années de 2,8 millions jusqu'en 2030. Mais on ne peut pas solliciter 2,8 millions d'un coup. Par ailleurs, il ne faut pas que quand on sollicite cette somme, cela représente un taux de subvention qui serait supérieur à 30%. Enfin bon, bref, c'est très compliqué. Quoi qu'il en soit, moi je vous propose de ne pas perdre cet argent, on y a droit, c'est notre droit de tirage. Donc je vous propose de le solliciter à hauteur maxi de 200 000 euros, pour participer à la reconstruction de l'école maternelle CONDORCET, qui est en cours, et je vous invite à aller voir le chantier, ça avance bien, mais peut-être que l'adjoint aux travaux nous en dira quelques mots tout à l'heure. Y a-t-il des demandes de précision à ce sujet? Je n'en vois pas et je mets donc au vote des avis contraires, des abstentions. 2. C'est adopté.

Après en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

• **SOLLICITE** de la CAPH l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de **295 093,88 €**, destiné à financer la rénovation et la requalification des voiries et espaces publics (*programme 2026*), selon le plan de financement repris ci-dessous :

OPERATION D'INVESTISSEMENT : RENOVATION ET REQUALIFICATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS – PROGRAMME 2026

DEPENSES		RECETTES	
Coût du projet HT	588 333,33 €		
TVA (20 %)	117 666,67 €	FCTVA (16,404 % du TTC)	115 812,24 €
		Autofinancement communal (total dépenses TTC - subventions - FCTVA)	590 187,76 €
TOTAL DES DEPENSES	706 000,00 €	TOTAL DES RECETTES	706 000,00 €

Fonds de concours maximum pouvant être attribué par la CAPH (<i>maximum 50 % de l'autofinancement</i>) =	295 093,88 €
Montant du ou des fonds de concours déjà attribué par la CAPH sur cette opération =	- €
Montant maximum du fonds de concours pouvant être obtenu sur cette opération =	295 093,88 €

Il est bien entendu que ces fonds de concours sont limités à 50% de l'autofinancement communal sur ces opérations d'investissement.

Les projets présentés feront l'objet d'un examen auprès de la commission de finances de la CAPH, au regard des critères retenus par cette dernière (*délibération D21082*) notamment en matière d'investissement structurant et seuil d'éligibilité des projets au regard de la démographie de chaque commune membre.

• **AUTORISE** Madame le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

DELIBERATION N° 5/2 : FONDS DE CONCOURS. Sollicitation de la CAPH pour l'attribution de fonds de concours « Politique de la Ville » - Ecole Condorcet.

Après en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

• **SOLLICITE** de la CAPH l'attribution d'un fonds de concours « Politique de la Ville » d'un montant de 200 000,00€, destiné à financer la reconstruction de l'Ecole Condorcet, selon le plan de financement repris ci-dessous :

OPERATION D'INVESTISSEMENT : RECONSTRUCTION DE L'ECOLE CONDORCET

DEPENSES		RECETTES	
Coût du projet HT	7 625 750,00 €	ANRU	2 781 873,60 €
		Etat - DPV 2021	1 236 664,00 €
		Région	1 000 000,00 €
		Département	401 500,00 €
		CAPH au titre du NPNRU	481 217,00 €
		CAPH - Fonds de Concours Politique de la Ville	200 000,00 €
TVA (20 %)	1 525 150,00 €	FCTVA (16,404 % du TTC)	1 501 113,64 €
		Autofinancement communal (total dépenses TTC - subventions - FCTVA)	1 548 531,76 €
TOTAL DES DEPENSES	9 150 900,00 €	TOTAL DES RECETTES	9 150 900,00 €

• **AUTORISE** Madame le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

DELIBERATION N° 6 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. EXERCICE 2026.

■ **Madame le Maire** : Monsieur DERGHAL, **la délibération 6** : Subventions aux associations.

■ **Monsieur DERGHAL** : Merci Madame le Maire. Chaque année, la Ville a fait un choix clair : soutenir celles et ceux qui font vivre notre territoire au quotidien, nos associations. Mais, une subvention n'est pas un droit automatique, c'est un engagement réciproque.

Oui, nous aidons, pour le fonctionnement comme pour des projets spécifiques, mais uniquement quand il y a un véritable intérêt public local et des associations sérieuses, déclarées et structurées. Chaque euro versé doit être justifié, maîtrisé et utile. Chaque dossier doit être complet, transparent et responsable. Nous ne finançons pas les excédents. Nous accompagnons des projets. Nous refusons aussi toute dépendance. Une association ne doit pas vivre sous perfusion de la collectivité. Le seuil de vigilance est fixé et il est respecté.

Au-delà de 23 000 euros, une convention encadre les engagements. C'est normal, l'argent public impose des règles et des comptes. Les subventions peuvent être ajustées, les bilans doivent être présentés chaque année et les actions doivent être réalisées.

Autre point essentiel, le contrat d'engagement républicain. Parce que soutenir une association, c'est aussi défendre les valeurs. Le respect des lois, la liberté, l'égalité, la fraternité, la dignité humaine et le respect de la République. Ces valeurs ne sont pas négociables. Elles sont le socle de leur engagement collectif. Mais au-delà des chiffres et des règles, je veux dire une chose simple. Notre richesse, ce sont nos bénévoles, des femmes et des hommes engagés présents sur le terrain qui donnent de leur temps sans compter. Et ça, ça n'a pas de prix.

Aujourd'hui, nous votons des subventions avec une ligne claire : soutenir, mais avec exigence, responsabilité et transparence. Le Conseil Municipal est donc invité à valider ces propositions, à autoriser Madame le Maire à signer les conventions et à approuver notamment le versement de 571 118 euros au CCAS, acteur essentiel de la solidarité dans notre ville. Je vous remercie.

■ **Madame le Maire** : Merci, Monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des demandes de prise de parole? Monsieur FEDDAL.

■ **Monsieur FEDDAL** : Merci beaucoup. Vous disiez tout à l'heure quand on parlait de l'investissement, ça c'est de l'investissement. Eh bien moi, je vais vous répondre, ça c'est du fonctionnement. Là, on a un exemple concret de choix politique. Le choix politique, il est là. Quand Monsieur CHERRIER, tout à l'heure, disait que c'était parce qu'on voulait augmenter la masse salariale et que derrière, notre objectif c'était de faire du clientélisme et d'aller chercher des soutiens au travers d'un recrutement, pas du tout, Monsieur CHERRIER ; mais c'est pour ça qu'on fait de la politique, nous, Monsieur CHERRIER.

Je vais prendre par exemple le judo club de Denain. Vous avez un résultat. Pour moi, quand il faut attribuer une subvention, vous le disiez, il faut de l'exigence, il faut regarder si l'argent est bien dépensé, il ne faut pas d'excédent. Ok, il n'y a pas de problème. Quand on regarde le résultat d'exploitation négatif de la saison dernière à hauteur de 1700 euros, c'est-à-dire qu'il leur a manqué 1700 euros dans leur budget. Ce qui veut dire qu'ils ont accompli plus que leur objet sportif et associatif. Je vais vous donner quelques éléments. Ils ont deux gamins au top 16 championnat de France D1. Ils ont trois champions régionaux. Ils ont des vice-champions Hauts-de-France. Ils ont quatre champions du Nord. Ils ont des championnes régionales par équipe des filles U15. Et ça n'est pas rien. Et si j'étais vous, si j'étais à la place qui est la vôtre, j'aurais applaudi.

J'aurais applaudi ce palmarès parce qu'on nous envie, nos Denaisiens, au judo. Et on a même un gamin surclassé pour son âge, ceinture noire, je crois qu'il a 16 ans, et qui est au Pôle France, donc centre de formation de l'équipe de France. Ça n'est pas rien. Pourtant, c'est 32 000 euros de budget et 3 000 euros de subvention, et je crois 300 euros supplémentaires pour les déplacements. Mais en une fois, vous les avez grillés, les 300 euros de déplacement. Et il faut savoir que toutes les compétitions de judo se font à l'extérieur de la région en grande majorité.

En comparaison, vous avez par exemple, et ce n'est pas une critique encore une fois, je pense que toutes les associations se valent et elles sont toutes intéressantes, mais c'est au moins un point de comparaison comme ça, vous regardez. Vous avez l'association de l'Union du Commerce, on ne peut pas dire qu'elle remplisse plus que le judo une mission de service public et pourtant vous avez exactement le même budget 30 000 euros et je crois que c'est 15 000 euros de subvention communale donc 15 000 et 3 000 de l'autre côté. Le sport adapté c'est du football, c'est peut-être le dernier club de foot qui nous reste à DENAIN c'est 500 euros de subvention. Et pourtant, encore une fois, à chaque fois, ces associations-là, elles sont la vitrine de Denain.

Le sport adapté, pour ceux qui ne le savent pas, ce sont des gamins porteurs de handicap qui font du football. Et on les emmène un peu partout en France pour leur championnat. Et ils finissent très souvent par être les premiers et les meilleurs dans leur domaine. Et pourtant, voici comment on les valorise avec 500 euros. Et puis on me dira, oui, mais on leur donne un terrain, oui, mais on leur donne ceci, oui, mais on leur prête cela. Ça n'est absolument pas suffisant.

Donc, j'en profite aussi un grand absent c'est le football. Je sais que tous les ans, vous nous pondez à chaque fois un nouveau projet qui ne fonctionne pas. Donc il y a eu l'école de foot, puis après, il y a eu le football américain, puis après, il y a eu la fusion dite fusion puisque pour qu'il y ait fusion encore une fois, il faut qu'il y ait deux entités qui fusionnent l'une avec l'autre, pas de football à Denain, 3 millions d'investissements dans le stade de foot et pourtant zéro résultat. C'est ça le fonctionnement, c'est là où on vous attend. Et franchement, moi aussi j'étais vous, mais je clourais le bec de l'opposition. Vous savez ce que je ferais?

Toutes ces associations-là qui réussissent, j'augmenterais. J'irais augmenter leurs subventions. Pourquoi? Parce qu'elles font bien le travail et parce que quand on regarde leur résultat d'exploitation, parce que vous êtes des gens très pointilleux, vous voyez finalement qu'il leur manque toujours un petit peu d'argent. Arrêtez de faire de la politique, vous, du clientélisme, je vous renvoie la balle Monsieur CHERRIER. Faites de la politique au service des gens pour reprendre le propos de Monsieur DELOBE qui était bon dans le fond, très bon votre propos. On fait de la politique pour être au service des gens, pas pour rendre les gens dépendants ou pour faire d'eux nos serviteurs ou nos obligés. Faisons de la vraie politique ici. Je vous remercie.

■ **Madame le Maire** : Très bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? Monsieur DAUMERIE.

■ **Monsieur DAUMERIE** : Merci, Madame le Maire. Alors, j'entends bien, Monsieur FEDDAL, vous parler du judo, il y a des très bons résultats, et on ne peut que s'en féliciter. Jusqu'alors, on est d'accord. Mais il n'y a pas que le judo qui a des très bons résultats dans cette ville. Il y a beaucoup d'associations. Alors, il y a des associations aussi phares. Je veux dire, il faut savoir que dans une ville, vous le savez bien, que ce soit à Denain, à Valenciennes, c'est le football, nous, à Denain, c'est le basket, on a de très bons résultats. On est d'accord. Voilà. Il y a aussi des très bons jeunes joueurs, parce que Il n'y a pas que la partie professionnelle, par exemple, le basket, et on a la partie aussi amateur.

On a des jeunes qui sont en espoir, qui sont très bien placés au niveau France. Bon, vous avez pris le judo, moi je vous réponds sur ces sujets-là. Après, on a des événements phares dans cette ville. Il y en a, à ma connaissance, trois, je pense, qu'on va être à peu près d'accord. Il y a bien sûr le basket, qui, pas toutes les semaines, mais tous les 15 jours, c'est 2000 spectateurs. Je peux vous dire, pour y être très fréquemment, pour ne pas dire à chaque fois quand je peux, ces supporters-là, moi, ils me questionnent, parfois ils me disent nous à Denain, si on n'a pas notre vendredi soir, qu'est-ce qu'on fait Gérard? Après, on a un autre, alors je peux épiloguer pendant des heures, mais c'est pas le but, on a un autre événement spectaculaire aussi, c'est le Grand Prix Cycliste de la ville de Denain, qui aujourd'hui passe à la télé, qui est en ProB, l'équivalent de la ProB. Et le troisième événement, bon, j'en parle un peu plus, effectivement, qui est un événement festif, lors des festivités de Pâques, le Carnaval cette année, qui a amené plus de 20 000 personnes sur les 4 jours. Voilà. Alors, ce sont les événements phares d'une ville, dans toutes les villes, vous avez ça.

Après, il y a la vie des associations. Alors, je vais vous dire aussi ce que, moi, je conseille à des associations. Vous allez me dire, oui, je peux me le permettre, vu mon âge, madame, je vous le dis franchement. J'ai aussi, comme monsieur, notre ami, ici, qui a pris la parole tout à l'heure, Monsieur DELOBE. J'ai aussi un passé, ceux qui me connaissent, j'ai 75 ans, j'ai été 40 ans commerçant, enfin voilà, j'ai fait beaucoup de choses dans ma vie, j'ai surtout été très impliqué dans beaucoup d'associations jusque-là.

Laissez-moi terminer. J'allais vous dire, lorsqu'on a un budget réalisé, la ville apporte une subvention, quelle qu'elle soit. On peut en discuter pendant des heures par rapport à des critères qui, je trouve, personnellement, sont très bien faits. Je félicite d'ailleurs tous ceux qui ont réalisé ce projet-là, avec des associations plus riches ou moins riches. Bon, ça, c'est un véritable débat. Mais aussi, je dirais, prenons le dicton : « aide-toi, le ciel t'aidera ». Voilà.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on ne doit pas attendre tout de la ville, qui fait déjà beaucoup de choses : subventions, prêt des salles, etc. Il y a des moyens d'autofinancement qui sont assez nombreux sur une année. Alors évidemment, lotos, brocantes, soirées dansantes, tout ce que vous voulez, et qui amènent, je peux vous en assurer, beaucoup d'argent dans les caisses d'une association. C'est compliqué. Ça demande du temps. Ça demande de mobiliser effectivement les bénévoles.

Et puis je vais terminer, si vous me laissez terminer, Monsieur FEDDAL. J'ai aussi la chance d'être à la Fédération Nationale des Comités des fêtes de France, qui réunit à peu près 3 000 associations dans toute la France. Régulièrement, le président est encore venu avec une forte délégation au niveau du carnaval. Et puis, il y a eu un congrès, auquel je me suis rendu cette année, c'était fin décembre, à Epinal. Ce congrès réunit toutes les associations de toute la France. Je peux vous dire, quand j'entends des communes où on leur dit, ils n'ont pas de subvention, ils n'ont pas de salle, où on leur dit, vous faites quelque chose, vous avez des barrières, vous viendrez les chercher. C'est comme si on me disait : « *Monsieur DAUMERIE vous avez cherché les barrières au CTM* », il faut que je loue un camion et j'aille chercher les barrières. Et ça existe tout ça. Je peux vous dire, quand j'explique, moi, ce qui se passe à Denain, on me regarde, on me dit, « il faut le garder, votre maire ». Ils ne connaissent pas, certains ne connaissent pas la ville, mais vous avez une chance inouïe, parce qu'il y a aussi les baisses des subventions qui sont effectuées, on le sait, au Conseil Régional, au Conseil Départemental, ça on le sait, on en tient compte.

Je peux vous dire qu'on n'a pas à rougir de ce qui est fait à Denain. Moi je le vois à l'échelon national, et ça c'est quand même important. Ce sont des associations de toute la France, et qui ont beaucoup de difficultés de ne pas être aidées par telle ou telle ville, des petites, des moyennes et des grandes.

C'est ça que je voulais vous dire : la vie associative est riche, elle est bonne, les bénévoles, on le disait tout à l'heure, sont indispensables dans notre vie, mais n'oublions pas aussi le côté phare d'une ville. Tout à l'heure je parlais de VA à Valenciennes, Lens c'est le football, bon ailleurs c'est autre chose, Douai, ce serait plutôt les fêtes de Gayant. Vous voyez ? On a cette idée-là. Moi, voilà, je voulais terminer là-dessus. Je pense que mon temps de parole est peut-être presque écoulé. Donc, voilà. Mais c'est important pour cette vie associative. Merci de m'avoir écouté.

■ **Madame le Maire** : Merci, Monsieur l'Adjoint. Qui souhaite la parole, Monsieur DERGHAL et puis Monsieur FEDDAL.

■ **Monsieur DERGHAL** : Je voulais juste faire un petit focus. Heureusement que l'ensemble des présidents qui nous ont soutenus ne nous ont pas réclamé des dojos, des salles de boxe, des salles, des complexes sinon on aurait été ruiné pour ce prochain mandat. Moi, je voudrais juste rappeler que le judo club de Denain, j'ai noté un peu les horaires d'entraînement de la semaine :

C'est 80 heures par mois, 15h30 par semaine, plus 4h30 sur la salle fitness. Ça fait une vingtaine d'heures par semaine. Donc, je vous le dis, ils font beaucoup d'envieux. Parce qu'il y a des associations, certaines dans la salle, qui ont 2-3 heures dans la semaine. Là, c'est 20 heures, pratiquement 20 heures de créneaux, de 17 heures à 20 heures au complexe sportif. Ensuite, ils ont également le droit au complexe sportif, une fois par an, pour organiser leur compétition. Ils ont également le droit à la salle Baudin, une fois par an, pour organiser leur loto, faire de l'auto-financement. On parlait d'autofinancement tout à l'heure. Donc non, le judo n'est pas délaissé. Au contraire, je participe chaque année à chaque Assemblée Générale. Je ne vous vois pas, Monsieur FEDDAL, à l'Assemblée Générale. Non, vous n'y étiez pas. Et aux compétitions, je ne vous vois pas. Donc moi je vais pas parler...

■ **Madame le Maire** : Vous n'avez pas la parole, Monsieur FEDDAL, merci.

■ **Monsieur DERGHAL** : Moi, je ne vais pas parler du judo. Je vais parler de l'ensemble des associations de la ville, parce qu'elles sont toutes importantes au niveau de la commune.

La Ville prend en charge chaque année la totalité des charges de fonctionnement liées à la mise à disposition des équipements sportifs. Elle prend le gaz, l'électricité, le chauffage, l'entretien, la maintenance, le fonctionnement quotidien de nos gymnases, les stades, les salles, l'infrastructure en plein air, autant de dépenses assumées prises en charge par la collectivité, qui constitue un soutien indirect mais fondamental à la vie de l'association. On leur prête des locaux pour lesquels ils ne payent rien. Ces charges supplétives représentent un effort budgétaire majeur pour notre commune. Elles permettent aux clubs, aux bénévoles et aux pratiquants de bénéficier d'installations accessibles, sécurisées, fonctionnelles et adaptées, sans supporter eux-mêmes le poids financier réel de ces coûts de fonctionnement.

Quelques chiffres : pour l'année 2024, ces charges ont été calculées par les services à hauteur de 323 105 euros. Les charges 2025 sont en cours et on pourra vous les communiquer au prochain conseil municipal si vous le désirez.

Il est donc essentiel de mesurer que derrière chaque créneau horaire accordé, il y a des consommations de fluides, de nettoyage, de maintenance, une forme de subvention indirecte, souvent moins visible mais absolument essentielle.

Je précise que certaines communes ou à l'étranger en Belgique, ils n'ont même pas de subvention. De plus, à cela s'ajoute un autre engagement majeur de notre collectivité : l'investissement constant dans notre patrimoine sportif. Chaque année, la ville consacre des moyens significatifs à la rénovation, à la réhabilitation, à la modernisation et à la construction de nouveaux équipements sportifs. Ces investissements sont loin d'être anecdotiques. Ils témoignent de notre volonté d'avoir à Denain des infrastructures sécurisées, modernes et accueillantes. Depuis 2008, la ville s'est dotée d'infrastructures de très haute qualité. Je vais ici en faire état : Un complexe tennistique, un centre aqualudique qui fait beaucoup d'envieux dans les autres communes, un boulodrome, des pistes de pumptrack, des terrains de basket 3x3, des jeux sportifs de plein air et des street walk-out, un complexe footballistique.

Vous parlez de football, Monsieur FEDDAL. Hier, j'étais au Faubourg Duchateau. Il y avait une cinquantaine de gamins qui étaient là, à qui on a donné un stade qui était refait flambant neuf. On leur a donné des vestiaires, oui, des vestiaires au Faubourg Duchateau, à la Maison de Quartier. Ils étaient heureux. Je vais insister, 40 millions d'euros depuis 2008. 40 millions d'euros que nous avons consacrés dans ce cadre.

Investir dans nos équipements, c'est garantir aux associations et à leurs adhérents des conditions de pratique dignes, attractives et adaptées aux existences fédérales. Je vais revenir au judo. On a également dépensé il n'y a pas très longtemps 4 500 euros pour mettre des tapis sur le mur pour être en conformité avec la législation du judo. C'est donc cette réalité budgétaire maîtrisée et complète qui doit être prise en compte : Subvention, entretien des bâtiments.

C'est 1 million d'euros que la ville consacre chaque année à son patrimoine sportif (...inaudible) pour les associations. Il s'agit, nous en sommes convaincus, de soutenir durablement la vitalité associative, l'accès au sport pour tous, le sport santé, le rayonnement de la ville, notre commune. Je vous remercie.

■ **Madame le Maire** : Merci, Monsieur l'Adjoint. Alors, j'ai en demande de prise de parole : Monsieur FEDDAL, Monsieur ESPALIEU puis Monsieur BRAILLY.

■ **Monsieur FEDDAL** : Merci beaucoup. Écoute, Gérard et même Akim, je vous aime bien, mais ce n'est pas une raison suffisante. OK, vous avez un palmarès associatif, c'est très bien. Mais ce n'est pas une raison suffisante, ça n'explique pas et ça ne répond pas aux questions que soulèvent ces dossiers de subvention. La part d'autofinancement que tu évoquais, Gérard, elle est plus importante que tout ce qui a été demandé à la Mairie de Denain. Sur 32 000, ils ne demandent que 3 000 euros à la Mairie de Denain. On ne leur donne que 3 000 euros.

Si tu fais le comparatif exact avec l'Union du Commerce, mais ce n'est pas une critique vis-à-vis de l'Union du Commerce, c'est simplement pour te dire que la part financement de la Mairie est plus importante pour l'Union du Commerce. Et qu'il y a un réel besoin aujourd'hui, parce qu'on est à moins 1 700 euros dans leur résultat d'exploitation. C'est juste ça la vraie question. Quand on parle, on ne fait pas de focus sur le judo, moi je parle du football en règle générale, tu disais : « *oui mais Denain est une ville du cyclisme, Denain est une ville du basket* ». Mais Denain était aussi une ville du football. On est peut-être la seule ville de France à ne plus avoir de club de foot, pendant 6 ans. Moi j'ai grandi avec le football à Denain, j'entendais Monsieur DELOBE qui nous parlait de sa vie à Denain et franchement je serais très intéressé de l'entendre dans un autre cadre parce que ça me plairait bien. Mais moi, je suis Denaisien depuis les années 60. Mon grand-père est arrivé avec l'immigration dans les années 60. Il a construit la France dans les mines. Il faut le savoir. Donc, Denain a toujours été une terre de sport.

L'histoire des clubs de foot à Denain, le club franco-italien, c'est pas rien. Ça pèse à Denain. Et c'est juste ça que l'on veut retrouver. Vous êtes en train de nous en priver. Pourquoi? Parce que vous faites de la politique politicienne à deux francs six sous. Mais c'est pas ça qui nous intéresse. Moi, ce qui m'intéresse aujourd'hui, c'est qu'on revalorise les subventions des associations qui en ont besoin et réellement. Et que l'on le fasse pour tous. Pas que pour le sport, mais pour les associations aussi qui sont de l'ordre du culturel. Les associations qui font vivre la vie de Denain. Parce que, tu l'as dit Gérard, et je reprendrai ton propos, les associations et les bénévoles sont le liant de la ville. Donc, arrêtons les débats annexes, accessoires, je vous ai vus, je vous ai pas vus, moi, Akim, je vais même pas te dire Monsieur DERGHAL, parce qu'on se connaît, Akim, je te vois pas partout, mais c'est pas pour autant que je dis que t'es nulle part. Moi, tu ne vas pas me voir partout, et pourtant, je peux être quelque part. Et le pire dans tout ça, c'est que les endroits où tu m'as pas vu, j'y étais et tu le sais parce que je mets mon fils là-bas donc la vraie question aujourd'hui c'est est-ce qu'on est en mesure de dire que 500 euros quand même c'est une honte pour un club de foot comme le foot adapté qui fait du « *taf* » et que les autres associations qui sont dans le même état. Et je prends même d'autres associations qui font du vivre ensemble, qu'on aille creuser un peu plus loin. Je n'ai pas le temps de voir toutes les... Je n'ai pas le temps d'évoquer tout ce qui est budget parce que je suis limité à 8 minutes mais je pourrais le faire pour toutes les associations sans aucun problème et vous me connaissez.

Donc mettons sur la table la question et moi ce que je propose c'est qu'on fasse une commission mixte avec les membres des associations pour discuter de leurs besoins réels en termes de subvention.

■ **Madame le Maire** : Merci, votre temps est épuisé. Il s'agit maintenant de donner la parole à Monsieur ESPALIEU.

■ **Monsieur ESPALIEU** : Jean-François ESPALIEU, Conseiller Municipal et Président du Billard Club de Denain. Je suis dirigeant depuis 1981. Donc ça fait quand même « *bail* » et depuis 20 ans. Je suis en partenariat avec la Mairie sur l'accueil des jeunes, par le biais du CCIS, donc avec les accueils périscolaires et extrascolaires, en parfaite harmonie. D'ailleurs, j'ai aussi un partenariat avec l'association Les Bleuets. Et au niveau financement, c'est sûr qu'avec le coût énergétique, on a pris un coup de taille dans notre subvention qui était de 1000 euros à l'époque, elle est descendue à 300. Et on a discuté avec Akim lors de l'Assemblée Générale de cette année-là et on s'est dit qu'on va trouver d'autres moyens de financement. Bon, il faut savoir qu'on est un club de haut niveau depuis 8 ans, ce que certains ne savent pas. Club de haut niveau, c'est d'avoir une équipe en demi-finale de France tous les ans. Donc, cette année on a encore une équipe en demi-finale de France en 3ème division fédérale qui va jouer le 9 et 10 mai, à VOISINS- LE-BRETONNEUX. J'ai un joueur Nationale 1 qui fait les tournois internationaux. Il a fait le tournoi de BOGOTA dernièrement. Il devait partir au Vietnam ici prochainement. Malheureusement, il est gendarme et il a eu un accident de parcours et il s'est cassé le tibia. Mais il a déjà fait le tournoi l'année passée. Pour pouvoir financer ses déplacements, on a trouvé une entreprise qui le sponsorise.

Donc, il faut savoir aussi aller frapper aux portes des entreprises. Le fait que l'on soit club de haut niveau, on a aussi tous les ans, on remplit un dossier au Conseil Général et suivant le niveau de l'équipe, on a des subventions qui varie de 1 100 à 2 500 euros, ça permet aussi de renflouer les caisses. Et donc même si 300 euros, ça nous paraît faible, eh bien on fait avec. Voilà.

■ **Madame le Maire** : Merci beaucoup. Monsieur BRAILLY.

■ **Monsieur BRAILLY** : Merci Madame le Maire. En analysant les fiches de ce dossier, deux ressortent, et j'ai des questions sur celles-ci, en l'occurrence le club de basket et son centre de formation. D'abord sur le club de basket, un déficit d'épargne de moins de 142 404 euros entre 2025 et cette année 2026. Alors ce chiffre n'est pas anodin. Il traduit une fragilité structurelle et une incapacité à dégager des marges pour préparer l'avenir. Dans ces conditions, comment vous ont-ils justifié ce déficit? Pour 2026, une augmentation des rémunérations de plus 226 368 euros pour le personnel. Cette hausse est considérable. Elle pose une question simple. Comment peut-on augmenter aussi fortement les charges de personnel alors même que la situation financière se dégrade? Quelle est la stratégie derrière ces décisions?

En 2025, le centre de formation a reversé sa subvention intégralement au club de basket. Nous ne remettons pas en cause le principe de soutenir la formation, bien au contraire. Ils vont de nouveau verser 55 000 euros au club de basket cette année. D'ailleurs, la convention de subvention signée avec le centre de formation prévoit-elle explicitement la possibilité d'un reversement à un tiers? Pourquoi une augmentation de 25 000 euros pour le centre de formation en 2026? Quel résultat concret justifie cet effort supplémentaire de la collectivité?

Au final, ces éléments mis bout à bout donnent le sentiment d'une gestion pour le moins fragile ou moins préoccupante. Et cela nous amène à un point essentiel, l'entrée au capital de la ville via cette future SCIC. Dans le contexte actuel, est-ce bien raisonnable? La collectivité ne prend-elle pas un risque en s'associant plus étroitement à une structure dont la gestion soulève autant d'interrogations? Avons-nous toutes les garanties nécessaires en matière de gouvernance, de transparence et de maîtrise financière? Même si vous me répondez sur le courrier que vous m'avez fait transmettre sur le point 1, que la SCIC est essentielle, sur le point 3, vous ne me répondez qu'avec des termes techniques et nous savons tous qu'il y a d'autres définitions sur le risque que vous mettez dans ce courrier. Merci.

■ **Madame le Maire** : Très bien, merci beaucoup. Je vais répondre aux différentes interventions, aux différentes questions. Voilà. Tout d'abord, on parle de choix politiques, effectivement. C'est pour ça qu'on est ici dans cette assemblée, c'est pour ça qu'on est élu, c'est pour faire des choix. Le mot politique n'est pas un gros mot. Il a une origine grecque qui signifie « *gestion de la cité* ». Ce n'est donc pas un gros mot que de faire de la politique et de faire des choix politiques, c'est pour ça que nos concitoyens nous ont ainsi installés dans ce Conseil Municipal. J'entends les bons résultats de certains clubs. Bon, alors ici, effectivement, quand ça vient de votre côté, on entend parler du judo, du foot, vous avez oublié l'athlétisme, parce que vous, vous faites de la politique avec les associations. Et je vous ai respecté, Monsieur, donc vous allez respecter ma parole, merci.

Donc, vous avez trois associations, et point. Et tout le reste, c'est pas grave, puisque le reste, ne vous a pas soutenu, n'a pas figuré sur votre liste. C'est quand même bien dommage de faire de la politique politicienne lorsque l'on traite d'un sujet aussi important. Vous parlez des résultats du judo, et nous félicitons ces jeunes ou moins jeunes judokas de leurs résultats. Ils ne sont pas les seuls, bien évidemment, puisqu'on pourrait citer les résultats sportifs remarquables de Denain-Natation. On pourrait citer les résultats sportifs remarquables de jeunes gymnastes, parce que nous avons aussi la chance d'avoir de jeunes gymnastes avec des résultats remarquables, dont une qui a intégré le pôle France, ce qui est quand même de remarquable. Je pense que c'est lié à la qualité, bien évidemment, des intervenants, des éducateurs qui prennent en charge, c'est lié à ce que les parents passent comme temps, à les conduire d'un côté, à les conduire de l'autre, à attendre que tel tournoi se termine. Et puis, c'est aussi lié à la qualité des équipements. Et qu'est-ce que c'est, ça? C'est de l'investissement. On y revient. Alors, la qualité des investissements et la qualité des équipements sont nécessaires. On ne peut pas progresser dans tel ou tel domaine sportif si on n'évolue pas dans de bonnes conditions. Et donc, avec un tel niveau d'investissement, notamment, et Akim DERGHAL l'a rappelé, sur les équipements de sport, et bien, nous avons de bons résultats. Nous avons aussi des jeunes, en particulier, qui évoluent dans de bonnes conditions. Monsieur MILLOTTE nous avait fait le calcul, et je suis désolée de ne pas l'avoir là devant moi, mais peut-être s'il l'a, je vais lui donner la parole. Parce qu'avec le chèque sport culture, je rappelle, quels que soient les revenus, chaque enfant de 4 à 11 ans a un chèque de 30 euros. Avec les aides que nous donnons aux associations, nous leur demandons, de faire un tarif spécifique denaisien. Parce que, je n'ai rien contre les extérieurs, mais quand on est Denaisien, c'est le budget de DENAIN qui prend en charge.

Donc c'est normal quand on est Denaisien d'avoir quelques avantages. Et on a donc des enfants, des jeunes gens. Si on rajoute à ça le pass gouvernemental, qui est revenu à l'ordre du jour, on a des jeunes qui pratiquent pour quelques centimes d'euros par séance.

Je vais vous dire. Moi je viens d'un milieu très modeste, très très très modeste, mon père a été licencié d'Usinor, vous le savez, il n'a pas eu beaucoup de sous quand j'étais petite. Eh bien, je n'ai pas pu pratiquer le sport que je voulais, parce que c'était compliqué, et qu'on regardait comment on allait faire. Aujourd'hui, pour quelques centimes d'euros, on a nos gamins qui peuvent pratiquer. Et ça, c'est quand même une sacrée belle chose.

Je remercie Jean-François ESPALIEU qui est sorti de son rôle de Conseiller Municipal pour prendre la parole en tant que président. Jean-François Espallieu, 300 euros sur 15 000 euros de besoin. 300 sur 15 000. Le Président le dit : bien évidemment, on y arrive avec 300, la preuve. Et puis, quand il y a besoin de subventions exceptionnelles on verse les subventions exceptionnelles. Le judo d'ailleurs, il faut vous parler du judo, c'est ça qui vous intéresse le judo, le judo. Il a eu l'année dernière une subvention exceptionnelle parce qu'il l'a demandé et qu'il en avait besoin et donc il y a des subventions exceptionnelles quand il y a des besoins. Et puis Jean-François ESPALIEU l'a dit, peut-être qu'il faudra Akim, lorsque vous irez, Monsieur l'Adjoint, aux assemblées générales, il faudra peut-être rappeler à Monsieur le Président, il a fini de faire de la politique vu le résultat, mais quand il ne fera pas de politique, il faudra lui rappeler que l'autofinancement, ça veut dire faire des actions qui permettent de faire rentrer de l'argent. Effectivement, faire des lotos, faire des ventes de grilles, il y a des tas de choses à faire. Il y a des associations qui, une fois par mois, font le thé dansant et donc ils servent à boire et à manger. On leur demande rien, nous, on paye tout, on paye l'artiste, on paye le personnel qui est là, et ils gardent tout le bénéfice. Voilà, il y a des tas de manières de faire rentrer de l'argent. Mais c'est tellement plus simple de dire, *« demandons à la Mairie, mais la Mairie, elle va donner »*. Monsieur BRAILLY, on vous retrouve, bien évidemment, sur la question. Certains sont obsédés par trois associations. Moi, je vous retrouve sur le basket, mais bien évidemment, je m'y attendais, puisque vous m'aviez posé une question écrite et donc vous avez eu la réponse dans le délai imparti aux questions écrites. Vous me parlez d'un déficit, il est comblé par l'excédent. L'association n'est pas déficitaire, elle avait un excédent qui comble son déficit. Il n'y a pas de justification à vous donner, je ne suis pas présidente de ce club, et nous, nous avons des comptes certifiés, parce que quand on est à des budgets de 2,8 millions, vous vous rendez bien compte qu'il y a une obligation à ce que les comptes soient certifiés. Ces comptes sont certifiés, nous ont été transmis. Nous n'avons donc aucune raison de douter de leur véracité, de leur transparence. Et lorsque vous posez ces questions, vous posez des questions de gestion du club, je vous invite lors de la prochaine Assemblée Générale à vous y présenter et à poser ce genre de questions. Vous aurez probablement les réponses.

Enfin, vous m'interrogez, Monsieur, sur le centre de formation. Le centre de formation, effectivement, passe de 75 000 à 100 000 euros dans la proposition qui est faite ici ce soir au Conseil municipal avec un reversement qui n'est pas un reversement. Ce n'est pas comme ça que c'est conçu. L'objet n'est pas de reverser puisque le club prend en charge une partie des besoins du centre de formation, notamment à travers la prise en charge d'entraîneurs, de prise en charge de santé, bref. Et il y a une mutualisation d'un certain nombre de points, parce que c'est basket pour basket, et ce n'est pas parce qu'ils sont dans un centre de formation qu'ils font un autre sport. Donc c'est dans cette mutualisation, le centre de formation paye sa part au club c'est comme ça que ça se passe. Vous me posez la question de ces 25000 euros supplémentaires je vais vous répondre c'est le désengagement de la CAPH nous avons la chance d'avoir un centre de formation. La CAPH qui le subventionnait a décidé de cesser la subvention qu'est ce qu'on a comme résultat? Et bien, vous voyez, c'est à cet endroit, dans ce centre de formation, que les jeunes Denaisiens, à la DEGROS ou à la STAELENS, j'espère qu'on a des jeunes Denaisiens qui auront ces parcours remarquables-là. Eh bien, c'est là que les jeunes Denaisiens peuvent jouer au plus haut niveau pour leur âge, grâce à ce centre de formation. Nous avons même ce qu'on appelle des *« rookies »*, qui, jeunes, se retrouvent sur le banc des pros, parce qu'il y en a un qui est malade, alors ils font une pige. Et donc, ils jouent avec les pros, des jeunes Denaisiens. Vous voyez, je trouve que c'est pas mal pour faire grandir nos gamins.

On parle de la SCIC. Juste quelques mots, parce qu'on va être amené à en reparler, et beaucoup plus longuement. Ça sera débattu tout d'abord en commission, et puis ça sera proposé au Conseil Municipal, qui votera ou pas. La SCIC, justement, c'est l'idée de constituer un capital sur la valeur déterminée du club, de constituer un capital et de pouvoir avoir un regard des plus précis. Parce que là, vous savez, moi je ne gère pas ce club, je n'en fais pas partie et donc je ne peux pas vous répondre. La masse salariale a augmenté. Je suppose que le fait d'être dans les 5-6 premiers, c'est sûrement lié au fait qu'on a une masse salariale plus forte que quand l'année dernière, on s'est sauvé de la ProB à la dernière mi-temps, grâce aux derniers 3 points qui avaient été marqués, ça faisait 2-3 ans que c'était comme ça. Je pense que plus on met de sous sur le parquet, et plus les résultats sont bons, ils sont d'ailleurs bien meilleurs. On le voit cette année. La SCIC, ça permet donc à la ville, c'est ce qu'on proposera, mais je vous dis, le débat ne pourra pas être ce soir, puisque ça n'a pas été présenté en commission, mais ça permet de rentrer dans un capital et d'avoir une vue des plus précises sur les choses qui se passent et sur les décisions qui sont prises. C'est pour ça qu'une SCIC a été proposée, mais ce n'est pas le cas dans le dossier que nous sommes en train d'étudier. Donc nous revenons aux subventions, si vous le voulez bien. Voilà en ce qui concerne le club et le centre de formation. S'il n'y a pas d'autres questions, alors Monsieur BRAILLY puis Madame MESSAOUI.

■ **Monsieur BRAILLY** : Merci. Simplement, dans l'affiche du club de basket, on voit, c'est probablement une erreur, mais on n'a pas le détail de 2025 sur les subventions publiques. C'est exactement le même qu'en 2024. Donc il y a moins de 25 000 euros. Est-ce que c'est le département qui s'est désengagé? Non, non, sur le club de basket. Donc il y a moins de 25 000 euros. Mais par contre, ce n'est pas en détail sur cette fiche.

■ **Madame le Maire** : En fait, c'est la région qui baisse aussi ses subventions. Les différentes collectivités nous disent être exsangues et donc baissent au fur et à mesure les subventions.

Voilà. Et là, il y a lieu d'aller rechercher du partenariat privé parce que la ville, elle ne va pas toujours pouvoir venir combler ce manque. Madame MESSAOUI.

■ **Madame MESSAOUI** : Merci, Madame la Maire. Je voulais rebondir sur ce que vous avez dit. Vous avez dit que l'entrée au capital n'était pas au débat de ce soir, mais ça apparaît dans le budget primitif au chapitre 26. Donc ça rentre quand même dans le débat de ce soir.

■ **Madame le Maire** : Bien, alors ce débat, Madame, est terminé. Nous avons voté, donc on ne revient pas. On ne revient pas sur le choix. Mais c'est le sujet quand même. Ça tombe bien que vous l'entendiez. Vous n'avez pas terminé votre intervention. C'est terminé ?

■ **Madame MESSAOUI** : C'est juste pour préciser que du coup, ces 400 000 euros sont quand même au débat de ce soir parce que la ville va quand même faire le choix de dépenser 400 000 euros pour rentrer au capital plutôt que les 400 000 euros qui auraient pu être donnés sur les sollicitations, sur les fonds de concours. C'était juste une intervention pour préciser cela. Merci.

■ **Madame le Maire** : Je vous en prie, vous avez terminé? Bien. Alors, on ne revient pas, d'abord, c'est une règle, on ne revient pas sur la chose votée. Mais je vais le faire, parce que vous avez besoin de comprendre la manière dont les choses se passent. Alors, nous avons le budget, ça s'appelle un budget primitif, c'est un budget prévisionnel. Nous sommes obligés, c'est la loi, et le budget doit être total et sincère, nous sommes obligés de prévoir. Ce que nous avons voté, ça n'est pas l'entrée de 400 000 euros au capital, c'est la provision pour pouvoir entrer. Bon, à côté, c'est compliqué quand même d'écouter les gens, c'est compliqué quand même d'écouter les gens, mais c'est comme ça, on va s'y faire. Alors, ça n'est pas une décision. C'est une possibilité qui est donnée dans le budget, puisque c'est prévu. Et c'est ce que j'ai répondu à Monsieur BRAILLY. Un, ça sera débattu en commission sport-vie associative. Deux, au mois de juin prochain, ça sera débattu ici, dans le conseil municipal.

Si le conseil municipal dit oui, le budget le prévoit. Si le conseil municipal dit non, il y aura des décisions modificatives du budget, des DM, ou il y aura un BS, un budget supplémentaire, qui permettra de reprendre cette somme et de la reventiler. Voilà comment ça fonctionne. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais mettre au voix. Y a-t-il des avis contraires? Des abstentions? Alors, qui ne prend pas part au vote? Vous le notez sur votre feuille, s'il vous plaît. Qui ne prend pas part au vote?

La Carambole pour vous, Monsieur ESPALIEU, Monsieur SANCHEZ, Amis du musée, Basket et carnaval pour Monsieur DAUMERIE, basket pour Monsieur CHERRIER, Amis du Musée pour Monsieur AUDIN, Denain Natation, pour Madame MOHAMED et Carnaval pour Madame MIRASOLA, dont vous avez le pouvoir, Boxing Club pour Monsieur DERGHAL, Amis du Musée pour Madame RYSPERT, Nord Forges et Amis du Musée pour Monsieur COTTON, Denain Natation et Carnaval pour Madame BIREMBAUT, Monsieur FEDDAL, Judo, Amis du Musée, pour vous Madame THOMAS et Denain 2012 pour Monsieur BRAILLY et Basket pour Monsieur AÂRABAT.

Alors, ce que je vous invite à faire, parce que c'est enregistré, c'est dit, mais vous avez une petite feuille, notez-le, ce qui va permettre de bien enregistrer et qu'il n'y ait pas de difficultés par rapport...

■ **Madame le Maire** : Je vous invite à ne pas faire valoir votre pouvoir pour Madame BOUILLEZ. Donc par rapport à ce que vous allez voter, on va compter qu'une seule voix et on va compter une abstention globale pour Madame BOUILLEZ, sauf si c'est ce que vous votez. Donc, y a-t-il des abstentions ? 2 Vote contre, donc abstentions 2 plus Madame BOUILLEZ pour être sûr et le reste vote pour. Je vous en remercie.

Après en avoir délibéré,

PAR 30 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** ces propositions de subventions aux associations figurant dans le document annexe joint.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions et tous les documents y afférent
- **AUTORISE** le versement au CCAS d'une subvention d'un montant de 571 118€ repris à l'imputation 657362 – 420 (en complément de l'avance octroyée par délibération n° 3 du 19 Décembre 2025).

Se sont abstenus : Madame BOUILLEZ, Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

Monsieur BRAILLY, titulaire du pouvoir de Madame BOUILLEZ, n'avait pas connaissance des associations dont Madame BOUILLEZ est membre. En conséquence, pour éviter tout risque de conflit d'intérêt, le pouvoir de Madame BOUILLEZ ne s'applique pas. Son mandataire demande à ce que sa voix soit considérée comme une abstention sur l'ensemble des propositions de subvention.

DELIBERATION N° 7 : FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET AU SEIN DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE – DÉCISION DU RECUEIL DE L'AVIS DU COLLÈGE EMPLOYEUR ET INSTITUANT LE PARITARISME – RATTACHEMENT DU C.C.A.S.

■ **Madame le Maire** : La délibération suivante est la **délibération 7** où je vais vous inviter à fixer le nombre de représentants du personnel au comité social territorial et au sein de la formation spécialisée.

Nous avons besoin ici de recueillir l'avis du collège employeur, c'est nous, et instituer le paritarisme. Nous avons un rattachement de ces deux entités, du CCAS à ces deux entités, c'est-à-dire que dans ces entités, le CCAS est également représenté. Nous avons demandé au personnel, puisqu'ils ont le choix et ils peuvent avoir entre 4 à 6 représentants, titulaires et suppléants, nous leur avons demandé combien ils souhaitaient en avoir. Ils nous ont répondu : 5 titulaires et 5 suppléants. Donc, je vous propose d'acter ce qu'il nous demande : 5 titulaires, 5 suppléants et en fonction de cette règle de fixer 5 titulaires et 5 suppléants pour notre collège, collège employeur. Voilà. Et de rattacher le CCAS, évidemment, à cette gestion du comité social territorial ainsi constitué. Y a-t-il des demandes de précision ? Je n'en vois pas et je mets donc au voix. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Une, enfin deux du coup, c'est adopté.

Après en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la composition du Comité Social Territorial.
- **DÉCIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentant de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- **DÉCIDE** du recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.
- **RATTACHE** le Centre Communal d'Action Sociale de Denain au Comité Social Territorial.

Se sont abstenus : Monsieur BRAILLY, Madame BOUILLEZ.

DELIBERATION N° 8 : APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONFIEE A CITAPARC RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION DE MANEGES ET SERVICES ANNEXES - PARC ZOLA.

■ **Madame le Maire :** La délibération 8 qui vous demande l'approbation de l'avenant 1 à la délégation de service public confiée à CITAPARC relative à la mise à disposition, l'installation, la maintenance et l'exploitation de manèges et de services annexes au parc Zola. Nous avons, lors du précédent mandat, octroyé une délégation de service public à la société CITAPARC, gérée par Monsieur FEERY. La société CITAPARC a décidé de créer une société dédiée, qu'elle appelle « Denain Évasion » afin de gérer ce parc. Cette société dédiée Denain Évasion étant d'ailleurs garantie par la société mère c'est-à-dire par CITAPARC. Il nous appartient donc d'avenanter notre délégation de service public afin que ça ne soit plus CITAPARC mais Denain Évasion, qui soit titulaire de cette délégation de service public. Y a-t-il des demandes de précision? Je n'en vois pas et je mets donc aux voix. Y a-t-il des avis contraires? Des abstentions? Deux. C'est adopté, je vous en remercie.

Après en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le projet d'avenant n° 1 au contrat 24/046 ayant pour objet la délégation de service public conclu avec la société CITAPARC.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

DELIBERATION N° 9 : MISSION DE PRÉ-ORGANISATION, PROGRAMMATION ET D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE WILSON. Modification de marché n° 1.

■ **Madame le Maire :** La délibération 9, Monsieur DAUMERIE, vous avez la parole.

■ **Monsieur DAUMERIE :** Merci, Madame le Maire. Donc, la délibération 9 et la 10, d'ailleurs, vous allez voir, sont des avenants sur des sujets que l'on a évoqué tout à l'heure et qui font partie, effectivement, de nos grands projets avec la rénovation ou la construction d'écoles nouvelles. Et ça, je confirme que c'est très important pour nos jeunes et le futur de notre ville. Un petit mot sur Condorcet. Le chantier est tout à fait dans les temps.

Et je suis, comme le faisait mon collègue que je remercie, Jean-Pierre CRASNAULT, je suis ce chantier. Tous les lundis, il y a une réunion de chantier. Je peux vous dire qu'on est aujourd'hui dans les temps et je veille pour que ça puisse continuer à être comme celui-là, c'est un très beau chantier qui est en cours. Vous le voyez, quand vous passez rue Arthur Brunet. Alors, cette délibération numéro 9, c'est une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du nouveau groupe scolaire Wilson. Alors on va faire quand même un petit rappel sur ce sujet. En effet, le conseil municipal par délibération du 10 avril 2025 avait approuvé le lancement d'un concours restreint européen de maîtrise d'oeuvre afin de construire un nouveau groupe scolaire sur la place Wilson et avait arrêté sa programmation. Ce nouvel équipement, qui est financé dans le cadre de la convention du nouveau programme de renouvellement urbain, le NPNRU, vise à remplacer les écoles Zola et Victor Hugo, et effectivement de les regrouper, donc, primaires et maternelles.

La mise en œuvre opérationnelle du projet a démarré le 6 janvier 2025 par la publication d'un appel public à la concurrence. Un premier jury pour la phase candidature s'est tenu le 28 mars 2025 afin de retenir trois candidats admis à présenter une esquisse sur le projet.

Le concours a été suspendu en attendant le résultat des fouilles archéologiques préventives qui ont été réalisées début 2025 par l'Institut National de Recherche Archéologique Préventive. En effet, sans ces résultats, il n'était pas possible de finaliser la programmation et fixer le cadre permettant aux architectes de dessiner le projet. Le 22 septembre 2025, l'INRAP a rendu son rapport d'archéologie préventive. Celui-ci souligne un important potentiel archéologique qu'on a trouvé sur cette place, dans les sous-sols, sur l'ensemble de la Place Wilson. Le rapport souligne précisément l'occupation continue du site depuis le Haut Moyen Âge. Les investigations ont révélé des vestiges attribués à l'ancienne abbaye de Denain qui a été fondée à l'époque mérovingienne, à l'église paroissiale également, à un grand Cimetière également, exploité du 8e au 19e siècle. Les archéologues ont identifié des fondations aussi et aménagements maçonnés témoignant de plusieurs phases de construction allant de la période médiévale à la période moderne.

Si les strates archéologiques ont parfois subi d'importantes perturbations liées aux aménagements contemporains, les vestiges sont globalement très bien conservés. L'ensemble du site présente une valeur patrimoniale significative pour l'histoire de Denain, notamment pour la partie médiévale très peu connue. Ce qui fait que peut-être, justement, placé là face au musée, on pourra avoir à terme, dans quelques années, quelque chose qui pourrait être très intéressant sur le plan de développement, notamment, je pense, touristique. Ce qui fait que le diagnostic et les échanges avec les services de direction, avec la DRAC, des affaires culturelles sur les préconisations archéologiques ont conduit, vous vous en doutez, la maîtrise d'ouvrage à réinterroger le projet. Le résultat des fouilles est venu bien sûr complexifier totalement ce programme et les élus ont émis le souhait évidemment de conserver et de valoriser ces vestiges dans les futurs projets. En conséquence, l'autorité territoriale a acté que le groupe scolaire ne se fera pas sur la place Wilson et décidait de déclarer le concours de maîtrise d'oeuvre sans suite. Elle souhaite réaliser le groupe scolaire en rénovation extension sur une emprise foncière étendue de l'école Emile Zola. Sur l'emprise foncière, je vais laisser mon collègue Frédéric COTTON vous en parler tout à l'heure puisqu'il y a également une délibération à ce sujet.

En partenariat avec l'architecte de la CAPH, le cabinet « La Fabrique Urbaine », une étude de faisabilité architecturale en vue de la restructuration de la construction du groupe scolaire est en cours. Le changement de site impose de passer un travail initial d'équipement en construction neuve à un projet de restructuration sur le site existant. Évidemment, c'est toujours plus compliqué, on le sait, mais là, forcément, on n'a pas vraiment le choix, c'est le plan B qui a été utilisé. Alors, on vous demande là, effectivement, vous avez vu le marché qui avait été attribué à la maîtrise d'ouvrage au cabinet LE LABO AMO. On lui a demandé évidemment un supplément qui nécessite de compléter la mission. A savoir en intégrant la coordination du travail, de faisabilité, de chiffrer, estimer l'enveloppe financière, de reprendre le programme technique et d'accompagner la maîtrise d'ouvrage. Le montant total de ces prestations est de 14 880 euros hors taxes, soit 17 856 euros TTC, ce qui équivaut à 37,61% du montant initial qui avait été prévu pour cette étude. Effectivement, donc, ça doit passer en Conseil Municipal. Il est donc demandé à l'Assemblée d'autoriser Madame le Maire à rédiger et signer cette modification du marché numéro 1 pour le marché 2024-36.

■ **Madame le Maire** : Merci, Monsieur l'Adjoint. C'est donc bien l'étude du groupe scolaire de la place Wilson, enfin, de l'ex place Wilson puisqu'il ne sera plus sur la place Wilson qui débute. Et Monsieur COTTON, vous aurez juste après la délibération qui suit. On va racheter le foncier nécessaire et les démolitions vont commencer dès cette année comme on s'y était engagé. Donc l'opération de l'Ecole Zola et Victor Hugo démarre effectivement là tout de suite. Y a-t-il des demandes de précision? Monsieur FEDDAL.

■ **Monsieur FEDDAL** : Merci Gérard. Petite précision concernant les débats qu'on a eu aussi en commission avec toi Gérard et les techniciens. Il nous a été dit que là on est en train à peine de rediriger les missions de l'AMO, donc déjà le temps de lancer cette partie-là ça prend du temps. Il y a la partie études et finalement la partie réelle, celle qui va concerner les usagers de l'école Zola. Elle ne va pas démarrer avant 2017-2018 selon les dires des techniciens. Tu m'arrêtes si je me trompe? 2027-2028, excusez-moi. Si je me trompe, tu m'arrêtes Gérard. tu m'arrêtes Gérard. Et tu... Je vais parler à Gérard. Je veux bien que vous vous appelez Gérard, mais j'en ai pas eu l'information.

■ **Madame le Maire** : Excusez-moi, je ne m'appelle pas Gérard, mais nous ne sommes pas intimes. Donc, s'il faut vous arrêter, je vous arrête.

■ **Monsieur FEDDAL** : Je parle à Gérard. Je peux terminer, s'il vous plaît?

■ **Madame le Maire** : Non, vous ne pouvez pas terminer. Non, non, non, vous ne pouvez pas terminer, vous demandez à ce qu'on vous arrête.

■ **Monsieur FEDDAL** : Non, j'ai demandé à Gérard de m'arrêter. Gérard, si tu me trompes, alors Gérard, est-ce que je peux terminer?

■ **Monsieur DAUMERIE** : Non, il n'est pas question que ce soit en 2028. Les études vont démarrer et parallèlement c'est un chantier qui risque de démarrer cette année. Alors l'école ne sera pas terminée, effectivement. Frédéric COTTON va en parler tout à l'heure avec le foncier. Ce sont des choses qui vont aller le plus vite possible. Et on y veille, je peux te dire qu'avec les réunions où je les suis, je suis avec les techniciens et on ne lâchera rien, sauf évidemment difficultés autres, mais on est dans le timing de ce qui est prévu pour commencer les travaux, je ne vais pas épiloguer, et sur la partie immobilier qui va être achetée très prochainement. Donc absolument, démarrer cette année, en 2026.

■ **Madame le Maire** : Effectivement, ce qui veut donc bien dire que, comme je l'avais annoncé, les travaux, oui, vous avez terminé, les travaux débutent en 2026. On achète « Crousti Poulet », on achète la batterie de garage derrière, on va raser cette année et la suite va continuer. Je vais juste vous dire que c'est pas pour promettre. Ce qui a été dit, c'est que ça allait commencer. Et j'ai envie de vous dire, ça n'a rien à voir avec une volonté de déclarer. C'est juste une obligation. Parce que l'ANRU2 nous a permis d'être financé. Si nous ne commençons pas les travaux avant... Alors, initialement, c'était juin 2026. Ça a été reporté à octobre, peut-être novembre 2026. Si les travaux ne commencent pas pour octobre-novembre 2026, alors, l'ensemble des subventions, combien de millions, Monsieur le Directeur? 9 millions. 9 millions de subventions sont perdus pour la Ville de Denain. Donc, il faut qu'on commence. C'est pour ça qu'on va commencer. C'est pour ça qu'on l'a dit aux gens qu'on allait commencer. Vous avez la parole.

■ **Monsieur FEDDAL** : Donc ce qui a été dit durant la campagne, c'était que les travaux allaient commencer maintenant. On disait aux gens, écoutez, les élections passent, mai, juin, c'est bon. Non, déjà vous venez de décaler un peu l'échéancier, vous parlez de fin d'année 2026, donc on est déjà un peu plus proche du réel, et à mon avis, vous allez, et puis c'est peut-être une technique aussi maligne de votre part et je vous en voudrais pas de dire que derrière vous avez envie de démarrer des travaux pour bloquer le subventionnement. Ok il n'y a pas de souci, c'est pas un problème. Mais en réalité l'effectivité des travaux devrait démarrer d'ici 2027, c'est ce qui m'a été dit par vos techniciens. Je vais terminer si cela ne vous dérange pas.

Et sur la deuxième partie, on avait aussi proposé, parce que tu disais Gérard, que c'était le plan B. J'avais posé la question aussi de savoir s'il y avait un plan C et un plan D, parce qu'encore une fois, on est toujours soumis à des études. Et au fait de savoir si, effectivement, on va pouvoir aller jusqu'au bout à Zola, parce que ça risque quand même d'être compliqué en tout cas à vivre pour les usagers. On avait proposé que ça se fasse ailleurs et qu'il y ait des études qui soient menées notamment au terrain tout temps ou à d'autres endroits en fonction de ce qui est possible. Et ce qui a été intéressant c'est que les techniciens n'ont pas été fermés à cette question. Absolument pas et d'ailleurs je les salue, et je salue tous les techniciens, parce que tout à l'heure, on a déformé les propos qui ont été les miens, où on a dit que le personnel Denaisien n'était pas qualifié. Je rappelle quand même aux gens que j'ai fait partie du personnel Denaisien. C'est très intéressant. En tout cas, il y a deux commissions auxquelles j'ai participé qui sont hyper intéressantes. Il y a la commission de Gérard et la commission de David, où on a terminé à 20h30, parce que les débats étaient des vrais débats de fond, pas de posture politique. Surtout, on a des réponses techniques, et on peut faire avancer les dossiers. Je vois que d'autres élus rigolent, on a eu quelques petits soucis dans les commissions, mais j'ose croire par la suite que ça se passera bien, j'en suis persuadé. Ne vous en faites pas, je ne veux que la réussite du groupe majoritaire. Je vous remercie.

■ **Monsieur DAUMERIE** : Alors, je peux me permettre, Madame le Maire, de répondre? D'abord, on n'a jamais parlé de 2028. Il est bien évident que là, encore une fois, Frédéric va en parler dans quelques minutes pour le foncier. Dès qu'on aura le foncier, on va partir sur les démolitions. Donc les travaux commenceront bien cette année. On est bien d'accord. On n'a jamais dit le contraire.

■ **Madame le Maire** : On est d'accord. Aujourd'hui, juste dire, on est le 30 avril, on est en train de délibérer sur l'école Zola. On ne pouvait pas faire beaucoup plus vite c'est le deuxième conseil municipal. On est le 30 avril, on est en train de délibérer sur Zola, et les choses vont commencer, de toute façon, encore une fois, elles vont commencer ici en 2026, elles se poursuivront en 2027. J'ai envie de demander à Monsieur FEDDAL s'il y était par rapport à ce qui a été dit, puisque c'est moi qui ai dit, je sais quand même ce que je raconte, et je sais ce que j'ai dit. Alors j'ignore ce qu'on vous a répété, mais ça a été sûrement ou mal compris, ou mal restitué, parce que c'est exactement ce qui a été annoncé et c'est ce qui est en train de se passer. Monsieur DAUMERIE, vous terminez ?

■ **Monsieur DAUMERIE** : Oui, je voudrais quand même répondre aussi. On a discuté effectivement d'un plan B. Vous avez fait une proposition et on a répondu non. Ce n'est pas possible de mettre l'école Zola au terrain tout temps. Il y a des contraintes à respecter de distance, etc. Il n'y a qu'une seule solution, même si on l'admet, c'est pas ce que l'on attendait par rapport aux fouilles qu'on a eues, mais c'est de se mettre là. Et en fait, on va résoudre, on en a discuté, on passe de 4600 à 5600 m², les deux écoles, on pourra mettre les 425 élèves. Alors on va continuer avec la délibération numéro 10. Pardon, excusez-moi. Oui, pardon.

■ **Madame le Maire** : Donc voilà les réponses qui ont été données. Je rappelle juste que pour le plan C-D jusqu'à Z, il y a quand même quelques petits principes à respecter lorsqu'une école se construit, c'est de respecter le périmètre. Monsieur FEDDAL je vous demande de respecter ma parole. Je sais bien que c'est difficile pour vous mais, je vous demande de le faire. Donc, il y a un périmètre dans lequel les écoles doivent s'inscrire. Alors, l'école Zola pourrait peut-être et je ne suis même pas sûr, se retrouver sur le terrain tout temps, tandis que l'école maternelle Victor Hugo se retrouverait bien trop loin par rapport à la zone de recrutement et de scolarisation des élèves de l'école maternelle Victor Hugo. C'est donc totalement impossible, c'est pour cela que nous sommes autorisés à déplacer de quelques mètres et il y a une cinquantaine de mètres ou une centaine de mètres, ça s'est autorisé pour construire sur l'emprise de Zola. Et on va laisser ensuite Monsieur COTTON nous donner les précisions. Mais il y a une emprise suffisante en termes d'empreintes urbaines pour construire cette école. On va donc passer aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? 2. C'est adopté.

Après en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

• **AUTORISE** Madame le Maire à rédiger et signer la modification de marché n° 1 pour le marché n° 2024/36.

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

DELIBERATION N° 10 : TRAVAUX DE DÉCONSTRUCTION, DÉMOLITION, DÉSAMIANTAGE ET DE DÉPLOMBAGE DU 38 RUE LAZARE BERNARD. Modification de marché n° 1.

■ **Madame le Maire** : Monsieur DAUMERIE, la 10.

■ **Monsieur DAUMERIE** : Oui, la délibération numéro 10, vous l'avez évoquée tout à l'heure, Madame le Maire. On repart là, cette fois-ci, du côté de l'école George Sand. Et donc, on va faire un petit retour en arrière avec ce qui s'est passé. Dans le cadre du NPNRU, la ville est engagée dans des travaux visant à créer un pôle d'équipements publics à vocation d'éducation sur l'îlot appelé B9 George Sand entre les rues Lazare Bernard, la rue Désandrouins et l'impasse Désiré Mégueule. Au niveau opérationnel, ce projet de requalification est décomposé en 3 volets : l'extension de l'école existante George Sand, la rénovation des existants et l'aménagement d'une cour oasis, la réalisation au cœur d'îlot d'une crèche, d'un relais petite-enfance et d'un lieu d'accueil enfant-parent. Ce projet avait été initialement porté par un contorsium privé, mais la commune a dû reprendre, suite à une défection, la maîtrise d'ouvrage de ce projet. Le réaménagement, et troisièmement, le réaménagement des espaces publics, dont un parvis mutualisé entre les deux équipements. Madame la Maire, tout à l'heure, on en a parlé assez longuement.

Sur votre dossier, vous avez les plans du B9, avec l'école George Sand, le projet d'extension, le positionnement de la crèche, le lot de l'actuelle et le lot de la future crèche et la reconversion d'un bâtiment en attente de projet. Je vous fais grâce, bien entendu, des nombreuses délibérations qui ont déjà eu lieu sur ce dossier. L'avancée des études de maîtrise d'œuvres pour l'extension de l'école George Sand et de la construction de la nouvelle crèche a permis de clarifier les contraintes induites par la réalisation d'une même temporalité de ces chantiers sur un site pourtant contraint et occupé. Cela conduit la maîtrise d'ouvrage à retravailler le planning opérationnel comme suit. Là, c'est même un planning qui est un peu avancé. Vous le voyez avec la phase 1, travaux de libération des emprises foncières, travaux cet été pendant la période de vacances scolaires, c'est-à-dire fin juin jusqu'à fin août. La phase 2, l'aménagement de sanitaires et de locaux techniques. La phase 3, travaux de réalisation des travaux d'extension de l'école George Sand. C'est le quatrième trimestre, 2026, début 2027. La phase 4, réhabilitation des locaux existants de l'école George Sand, l'aménagement de la nouvelle cour Oasis 2027-2028. Voilà un nouveau programme qui est établi. Pour la réalisation des travaux de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de ce projet, la Ville avait lancé un appel public à concurrence et c'est la société MIDAVINE qui avait été désignée pour effectuer la démolition, le désamiantage et le déplombage du 38 rue Lazare Bernard à Denain.

Les travaux de ce marché prévoient la déconstruction de la partie arrière du 38 rue Lazare Bernard, de l'ancienne brasserie, pour ceux qui se rappellent, au fond de cette parcelle, et de divers annexes et du modulaire côté Impasse Mégueule, afin de permettre l'accès au chantier.

Alors ça, c'était prévu initialement. Cependant, la modification du planning que je viens de vous donner nécessite de démolir, si on ne veut pas retarder, une petite aile ouest que vous verrez sur le plan, qui abrite actuellement les sanitaires afin justement de réaliser la phase 3 des travaux qui doit démarrer au quatrième trimestre 2026. Dans la planification opérationnelle initiale, il était envisagé de confier cette démolition de cette aile au lot gros œuvre qui réalisera l'extension. Le dernier phasage, je viens de vous le dire, nécessite de la faire plus rapidement.

Donc en conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'inclure cette déconstruction complémentaire dans la programmation des démolitions initialement prévues au marché 25/022. Vous le voyez, la petite bande bleue sur votre plan alors que le marché initial est sur le côté. Le montant total de la démolition de cette aile est de 14 880 HT soit 17 856 TTC là aussi ce qui équivaut à 37,61 % du montant initial. Il faut donc le passer au Conseil Municipal. Il est donc demandé à l'Assemblée d'autoriser Madame le Maire à signer la modification de marché n° 1 pour le marché n° 25/022. Je m'excuse, c'est un peu parfois technique et c'est important de le souligner et j'insiste beaucoup, là aussi, vous avez une programmation qui est très précise pour cette belle réalisation. Je peux vous dire, on a vu les plans avec Monsieur le premier Adjoint. On a déjà assisté à des réunions. On en fera encore d'autres aussi. Et le suivi du chantier est également très avancé. Merci.

■ **Madame le Maire** : Oui, signaler que c'est en co-construction, bien évidemment, avec les enseignants et l'équipe enseignante et avec les parents d'élèves, évidemment. Y a-t-il des demandes de précision? Je n'en vois pas. Je mets donc aux voix : des avis contraires ? des abstentions ? 2, C'est adopté.

Après en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **AUTORISE** Madame le Maire à rédiger et signer la modification de marché n° 1 pour le marché n° 25/022.

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

DELIBERATION N° 11 : INDEMNISATION AMIABLE DE COMMERCES SUITE AUX TRAVAUX PUBLICS DE LA PLACE DE CENTRE-VILLE.

■ **Madame le Maire** : La délibération 11, je vais demander à Monsieur ZAOUI de bien vouloir quitter notre séance afin de ne pas entacher de nullité cette délibération. Il reviendra nous voir juste après. Donc j'invite Monsieur CHERRIER à prendre la parole puisque Madame CARTA nous représente à l'agglomération ce soir.

■ **Monsieur CHERRIER** : Merci Madame le Maire. C'est une délibération que nous avons déjà passée et similaire dans le mandat précédent. Je rappelle que suite aux travaux qui ont constitué la Place de Centre-Ville, que nous avons derrière nous, il y a eu inévitablement des nuisances apportées à l'activité commerciale. On se souvient des rues bloquées, détournées, etc. et par une délibération du 5 octobre 2023, nous avons acté le principe d'une indemnisation des commerçants et artisans suite à ces travaux. Je précise juste que les dossiers de compensation de cette perte ont été examinés par un cabinet d'expertise comptable qui a appliqué des critères à la fois locaux et nationaux : locaux par rapport à la perte d'exploitation sur l'année N-1 en comparant avec la période précédente les travaux et nationaux en tenant compte de l'activité commerciale dans les tendances nationales liées à la nature de l'activité commerciale, à tel type d'artisanat, etc.

A la suite de ça, il nous a été rendu des avis sur 5 dossiers d'indemnisation nouveaux qui ont été examinés lors de la commission du 16 avril dernier. Je ne vais pas lire l'intégralité, mais il s'agit de « l'Optique du théâtre » à hauteur de 4 643 euros, ça, c'est la préconisation du cabinet d'expertise comptable, du commerce « FAD distribution l'Oriental » à hauteur de 5 601 euros, de l'institut de beauté « Floriane » à hauteur de 2 078 euros, du commerce de coiffure « Rayhana » à hauteur de 70 euros, et enfin du commerce King Saloon, à hauteur de 2 782 euros. La période étant retenue à chaque fois, quasiment pour tous, entre le 1er janvier et le 30 juin 2025, sauf pour le dernier qui commence au 10 juillet 2023.

Donc il est demandé au Conseil d'approuver le principe de l'indemnisation amiable pour les commerces que je viens de citer, d'approuver les propositions d'indemnisation et d'autoriser la notification de ces propositions aux commerçants, ainsi que Madame le Maire à signer les conventions et les mandaterments qui en découlent.

■ **Madame le Maire** : Merci, M. l'adjoint. Est-ce qu'il y a des demandes de précision? Oui, Madame MESSAOUI.

■ **Madame MESSAOUI** : Merci Madame la Maire. C'est logique et normal que nous allons voter pour cette délibération puisque ça va dans le sens d'aider les commerçants. Mais quand on compare certains montants, 2000 euros pour certains, 5000 pour d'autres. Le coiffeur Rayhana : 70 euros. 70 euros, c'est peut-être ce que ce coiffeur fait en une heure, voire un petit peu moins. Donc même si vous nous avez expliqué que c'était par rapport au chiffre d'affaires, mais chiffre d'affaires, 70 euros du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025. Donc ce coiffeur-là n'a perdu que 70 euros?

■ **Madame le Maire** : Oui. On a tous les documents de l'expert comptable. Le coiffeur, il a donné tous ses documents.

■ **Madame MESSAOUI** : D'accord.

■ **Madame le Maire** : Et l'expert comptable a analysé. Ce monsieur a perdu 70 euros.

■ **Madame MESSAOUI** : Ça sera intéressant. Si vous avez la possibilité de me les envoyer, ça sera intéressant.

■ **Madame le Maire** : Alors, il faut voir en les anonymant, je pense. Mais on va bien évidemment. Vous êtes Conseillère Municipale. Vous avez tout à fait droit d'avoir accès à ces informations. Et vous verrez, à la commission, Monsieur CHERRIER, ça a été présenté, l'ensemble des documents ?

■ **Monsieur CHERRIER** : Merci. Je sais, Madame, que vous n'aviez pas pu être présente à la commission. C'est pas un reproche, c'est un constat. Mais les experts comptables étaient venus en personne à la commission nous exposer les faits. Et il se trouve que certains ont perdu beaucoup moins que d'autres, notamment, bon, ce coiffeur, effectivement, on s'était même posé la question de savoir si, pour une somme aussi faible, on allait proposer une indemnisation ou pas. On a décidé par principe d'égalité que tous ceux qui avaient perdu un chiffre d'affaires, quels qu'ils soient, seraient proposés à l'indemnisation au Conseil municipal. Pour vous donner un élément de comparaison, il y a quelques années, lorsqu'il y avait eu des travaux sur la place Gambetta, certains commerçants n'avaient pas été indemnisés parce que, tout simplement, leur chiffre d'affaires n'avait pas cessé d'augmenter. Malgré les travaux, il y a des gens qui venaient à pied, qui étaient des habitués et certains n'ont pas pu évoquer une perte parce qu'il n'y en avait pas. Et donc certains ont été indemnisés parce qu'ils avaient des éléments de dégradation de leurs finances et d'autres c'était l'inverse.

■ **Madame le Maire** : Et pour le tram, c'est arrivé également, donc on a l'ensemble des documents, et bien évidemment, ce qui peut être transmis, sera transmis. Oui Monsieur FEDDAL ?

■ **Monsieur FEDDAL** : Oui, mais moi j'entends bien ce que vous dites, qu'il y a eu des chiffres d'affaires qui ont augmenté durant les travaux, mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de perte. Je vais m'expliquer, je sais que c'est compliqué. Je sais que vous ne comprenez pas, laissez-moi aller au bout de mon propos, ce n'est pas possible autrement. Vous savez qu'en affaires, vous savez qu'en affaires, il y a, vous savez tous, puisque vous riez, vous savez qu'en affaires, il y a une perte sur les perspectives, donc sur ce qui aurait pu être engendré si les conditions... Monsieur, Monsieur, Monsieur... Oh Gérard, voyons. Puis tout à l'heure, tu me demandes de respecter la parole des autres. Un peu de tenue, s'il te plaît. Il peut y avoir très simplement... Gérard, numéro 2, s'il vous plaît. Donc ce que je disais, c'est qu'il peut y avoir. Il peut y avoir, il peut y avoir, il peut y avoir. Laissez-moi terminer mon propos alors. Il peut y avoir...

■ **Madame le Maire** : Monsieur, je vais vous couper la parole 30 secondes et vous allez reprendre juste après. Présidente de cette séance, je vais vous demander du respect. Je ne m'appelle pas Gérard, je ne vous permets pas de m'appeler ainsi. Madame DUFOUR, Madame le Maire, Madame la Présidente, si vous le souhaitez, mais sûrement pas Gérard. Donc vous arrêtez, parce que même si c'est dit avec le sourire, c'est insultant, je vous demande d'arrêter.

■ **Monsieur FEDDAL** : Au même titre que couper la parole des autres. Et du coup, ce qu'il en ressort des chiffres n'est pas forcément la perte qui aurait pu être évitée si jamais les conditions avaient été remplies. C'est la raison pour laquelle il faut analyser aussi cette partie-là. Et cette partie-là, elle est essentielle. Et franchement, 70 euros sur 6 mois, moi, je trouve ça vraiment, mais vraiment, pas du tout à la hauteur d'une perte. En tout cas, pas du tout à la hauteur de la réalité, de la perte qui a été engendrée, à mon avis, avec les travaux. J'en remercie. Et c'était donc le sens de l'intervention de Camellia.

■ **Madame le Maire** : Merci pour cette traduction. Monsieur CHERRIER ?

■ **Monsieur CHERRIER** : Oui, juste, bien évidemment, les experts comptables ne font pas tourner les tables pour savoir ce qui se serait passé si, comme si ou si, comme ça en l'absence du réel. Mais je rappelle ce que j'ai dit il y a quelques instants en présentant la délibération. L'expert comptable nous a bien expliqué dans sa présentation en commission qu'il prenait en compte certes le résultat mathématique du chiffre d'affaires présent par rapport à l'année N-1 ou N-2, etc. Mais qu'il prend aussi en compte, c'est pour ça que je parlais de critères nationaux, l'évolution de chaque type de commerce. Il compare ce qui s'est fait à Denain par rapport à une tendance nationale. C'est-à-dire que vous avez peut-être des commerces qui perdent du terrain un peu partout en France et même là où il n'y a pas de travaux, parce qu'ils proposent parfois des prestations qui ne satisfont plus le goût du public. Et ça, on l'intègre aussi pour faire les éléments de comparaison. Donc ça, ça vient dans le sens que vous évoquez, de prendre en compte non seulement l'existant, mais le potentiel.

■ **Madame le Maire** : Merci, Monsieur l'Adjoint. Comme on l'a déjà fait, par exemple, l'Optique du Théâtre sont dans cette catégorie optique et aide auditive. L'optique a plutôt tendance à ne pas évoluer, voire baisser. Les aides auditives ont tendance à progresser. Même si l'Optique du Théâtre ne fait pas d'aide auditive, et bien nous appliquons le taux de progression de cette catégorie de d'artisans commerçants ce qui fait que l'Optique du Théâtre a plus que ce qu'elle a réellement perdu puisque on a calculé leur marge. Alors, après, « au doigt mouillé », moi, je peux vous dire qu'en 2032 ou en 2033, je ferai 90%. On passera de 62,32 dans le cadre à 90%. Mais vous savez, ça, c'est « au doigt mouillé ». Comment voulez-vous qu'on le sache? On ne peut pas savoir si Pierre, Paul ou Jacques de tel ou tel magasin, il espérait multiplier par 10 la donne, puis il nous dit : « j'ai multiplié par 3 Madame le Maire ». Eh oui, ce n'est pas comme ça que ça marche. On va donc passer au vote, y a-t-il des avis contraires?, des abstentions? On notera que Monsieur ZAOUÏ a quitté la table pour ne pas prendre part au vote, c'est donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie, et notre Conseiller Municipal peut revenir à la table des débats.

Après en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le principe de l'indemnisation amiable pour les commerces SC Optique (4 643 €), Fad Distribution (5 601 €), Institut de Beauté Floriane (2 078 €), Coiffure Rayhana (70 €) et King Saloon (2 782 €).
- **APPROUVE** les propositions d'indemnisation effectuées par la Commission.
- **AUTORISE** la notification de ces propositions aux commerçants concernés.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions et les mandaterments qui en découleront.

Il est précisé que Monsieur ZAOUÏ, intéressé par la délibération, s'est retiré de la salle des délibérations et n'a pas pris part ni aux débats, ni au vote.

DELIBERATION N° 12 : DISPOSITIF D'AIDE D'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ SUR L'IMMOBILIER NEUF. **Décision d'attribution de subvention.**

■ **Madame le Maire** : La délibération 12, Monsieur COTTON.

■ **Monsieur COTTON** : Merci, Madame le Maire. Alors, le projet de délibération numéro 12 porte sur l'attribution d'une subvention. En février 2018, le conseil municipal de notre commune a instauré un dispositif innovant d'accèsion sociale à la propriété qui s'intitule « aide à l'accèsion à la propriété sur l'immobilier neuf ». Cette aide consiste à verser des subventions aux nouveaux accédants à la propriété, mais aussi un peu plus rarement à leurs promoteurs. Ce dispositif vise à favoriser la mixité sociale en encourageant les constructions neuves sur notre commune.

Trois types d'opérations sont éligibles pour des ménages qui doivent forcément être non imposables à l'impôt sur la fortune immobilière, l'IFI. A partir de là toute accession à la propriété dans le neuf est éligible à condition d'occuper le logement comme résidence principale pendant au moins cinq ans. Alors c'est l'occasion en quelques mots de faire un petit retour sur ce dispositif je crois qu'on peut qualifier le dispositif de « très réussi » puisque 110 dossiers, donc depuis son démarrage en 2018, en tout ont déjà été validés. Et ce sont près de 513 000 euros qui ont ainsi été redistribués par ce dispositif.

Donc il s'agit ici de statuer sur le 111ème dossier qui est présenté par Monsieur VANHOVE et Madame PETREAUX qui viennent de se porter acquéreur d'un bien au Faubourg Duchateau. C'est un bien éligible qui relève de deux catégories. Tout d'abord la catégorie VEFA. VEFA ça veut dire un achat sur plan, un achat neuf qu'ils ont acheté sur plan. Et il relève aussi de la catégorie rénovation urbaine. La lecture de leur dossier complet autorise le versement d'une subvention d'un montant de 6 000 euros. Ils ont donc proposé à l'Assemblée, après avis de la Commission de Transition Ecologique Cadre de Vie et Urbanisme, de décider d'attribuer la subvention à Monsieur VANHOVE et Madame PETREAUX.

■ **Madame le Maire** : Merci Monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des demandes de précision à ce sujet? Je n'en vois pas. Je mets donc aux voix. Y a-t-il des avis contraires? des abstentions ?, c'est adopté. Deux abstentions, c'est adopté.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCIDE** d'attribuer la subvention aux accédants suivants :

1 : Monsieur VANHOVE et Madame PETREAUX (6 000 €)

- **ENGAGE** les sommes nécessaires à l'attribution de cette subvention, conformément à l'autorisation d'engagement prévue à cet effet, sur la ligne 824-6745.
- **SIGNE** tous documents nécessaires aux décisions d'attribution de cette subvention.
- **VERSE** cette subvention à l'achèvement des travaux, déclaration qui sera à transmettre par chacun des accédants ci-dessus référencés.

DELIBERATION N° 13 : PROPRIÉTÉ COMMUNALE. Acquisition d'un immeuble bâti à Monsieur LEFEBVRE Jean-Luc – 190bis rue de Villars à DENAIN (AS 282).

■ **Madame le Maire** : La délibération suivante. Vous conservez la parole.

■ **Monsieur COTTON** : Merci. Le projet de **délibération numéro 13** a déjà fait couler beaucoup d'encre, je dirais, puisqu'il porte sur l'acquisition par la commune d'un immeuble situé 190bis rue de Villars, dont vous allez le voir, à proximité de l'école Zola. Je vais raccourcir un petit peu mon propos, on a déjà beaucoup discuté sur le sujet. Juste de rappeler que dans le cadre du NPNRU, la commune a engagé, vous le savez, une mutation importante en rénovant plusieurs de ses équipements publics. Et au premier titre de ceci, notre commune s'applique à réhabiliter ces écoles, qui sont des lieux d'instruction et d'apprentissage indispensables pour nos jeunes concitoyens. Monsieur DAUMERIE, notre séillant adjoint en charge des grands travaux et de la rénovation urbaine, nous a parlé il y a quelques minutes du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire qui réunirait les écoles Hugo et Zola, tout en respectant la carte scolaire, sur le site étendu de l'actuelle école Zola. Pour mener à bien ce projet, il s'avère indispensable d'acquérir une parcelle qui est adjacente à l'école et il est donc envisagé d'acheter l'immeuble situé 190bis rue Villars, donc situé pile entre l'école Zola et l'impasse de l'Enclos. Donc propriété de Monsieur LEFEBVRE Jean-Luc, cet immeuble héberge actuellement l'enseigne « Crousti Poulet », bien connu des Denaisiens, et hébergé avant cela une autre enseigne bien connue du Denaisien, on s'en souvient, une ancienne maison de la presse.

Monsieur LEFEBVRE souhaitant vendre son immeuble, ce qui tombe bien, il a été trouvé un accord pour la cession de ce bien qui est constitué d'une cellule commerciale, on la visualise tous, rue de Villars, mais aussi de trois appartements et de trois garages inoccupés. Donc le tout à hauteur de 146 000 euros. Le domaine de l'urbanisme ne laisse peu de place au hasard et donc naturellement le service des domaines a été consulté. Il a agréé cette somme et je précise que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur. Voilà, tout cela étant dit, il est maintenant demandé à l'Assemblée d'approuver l'acquisition à Monsieur LEFEBVRE Jean-Luc, propriétaire de l'immeuble situé 190 bis rue de Villars à Denain, cadastré section AS 282 au prix de 146 000 euros et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document sur rapportant à cette affaire.

■ **Madame le Maire** : Merci Monsieur l'Adjoint. Monsieur FEDDAL.

■ **Monsieur FEDDAL** : Alors il y a eu une erreur pour le précédent vote, Nous souhaitions voter pour. Donc on a inversé les deux délibérations, Veuillez m'excuser. La 12. Exactement c'est pour.

■ **Madame le Maire** : Nous allons donc voter à nouveau pour la délibération numéro 12. Il s'agit d'aide à l'accession à la propriété sur l'immobilier neuf, tel que la délibération a été présentée. Nous annulons le vote précédent. Y a-t-il des avis contraires? Des abstentions? C'est adopté. Je vous en remercie. Vous avez présenté la délibération 13. Vous souhaitez à nouveau la parole Monsieur FEDDAL, sur cette délibération ? Non. Nous allons donc passer aux voix y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? 2. C'est adopté, je vous en remercie.

Après en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

• **APPROUVE** l'acquisition à Monsieur LEFEBVRE propriétaire de l'immeuble situé 190bis rue de Villars à DENAIN, cadastré section AS n° 282, au prix de 146 000 €.

• **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer un compromis de vente et/ou un acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

DELIBERATION N° 14/1 : APPLICATION DU DROIT DES SOLS.

**Accord de principe pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie TOTEM
France – Faubourg Fernand Duchateau – Stade Léo Lagrange.**

■ **Madame le Maire** : La délibération 14, Monsieur COTTON.

■ **Monsieur COTTON** : Avec plaisir Madame le Maire. Alors le projet de délibération numéro 14 concerne lui deux éléments distincts. Je vais tout d'abord aborder le premier. Le premier élément de cette délibération c'est la société TOTEM France qui déploie et gère les antennes relais pour l'opérateur Orange qui souhaite implanter un relais radiotéléphonique au Faubourg Duchateau. Ce projet vise à améliorer la couverture du territoire et à assurer des conditions optimales de communication téléphonique, mais aussi et surtout, j'ai envie de dire aujourd'hui, de navigation sur Internet aux utilisateurs locaux, donc en particulier des Denaisiens résidents dans le quartier.

Plus concrètement, il s'agit d'autoriser l'installation sur une parcelle appartenant à la commune, celle du stade Léo-Lagrange, d'un pylône de 30 mètres de hauteur, qui sera de couleur vert-olive, de manière à s'intégrer au mieux dans le paysage de la zone technique. Cette zone technique occupera une emprise que je qualifierais de très modeste, 70 mètres carrés en tout, et sera située juste à l'est de la rue de l'Abbé Bourgeois.

Cette mise à disposition de terrain serait naturellement encadrée par la conclusion d'un bail d'une durée ferme de 12 ans qui serait tacitement reconductible et engendrerait en contrepartie le versement d'une redevance annuelle de 7500 euros qui abondera le budget de notre collectivité. Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver l'installation de ce relais radiotéléphonique sur la parcelle cadastrée AV 475 située au Faubourg Duchateau.

■ **Madame le Maire** : Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de précision? Je n'en vois pas, je mets donc aux voix. Des avis contraires ?, des abstentions ?. Deux. On poursuit.

Après en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

• **APPROUVE** l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur la parcelle cadastrée section AV n° 475 située Faubourg Fernand Duchâteau stade Léo Lagrange sur une emprise de 70 m².

• **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire.

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

DELIBERATION N° 14/2 : APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Convention de transfert RD 645 Denain – Secteur centre-ville.

■ **Monsieur COTTON** : Et sur la deuxième partie de la délibération, le second élément de cette délibération traite du transfert d'une portion de la route départementale 645. La RD 645 est une route qui est le fruit de la départementalisation en 2006 de l'ancienne route nationale 45. Cette RD 645 relie les communes de DOUAL et ROUVIGNIES en traversant DENAIN, donc d'Ouest en Est. La portion concernée est la rue de Villars, la place Wilson et la rue Casanova.

Notre commune a récemment réalisé, vous le savez, et ça se voit, d'importants travaux de requalification de son centre-ville et elle en projette d'autres. Nous travaillons tous à la poursuite de son développement.

Il se trouve que la section concernée par la présente convention est située en agglomération entre le rond-point Cafougnette, donc près du Cinéma MEGARAMA, et le carrefour croisement du CD40 et de la rue Paul Elie Casanova. Cette section de deux kilomètres de voirie n'a plus vocation à demeurer dans le réseau routier départemental et le Département du Nord, nous propose le transfert de cette section. Ce transfert s'effectue en l'état, sans travaux préalables de remise en état, ni versement de soulte. Mais il se trouve que cette voirie est en bon état, la rue située, la partie située rue Casanova ayant même été refaite à l'automne dernier. Voilà, cela étant dit, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer avec le département la convention de transfert de la section de la RD 645 afin qu'elle entre dans le domaine public de notre commune.

■ **Madame le Maire** : Merci Monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des demandes de précision ?, d'intervention ? je n'en vois pas et je mets donc aux voix : y a-t-il des avis contraires? des abstentions ? C'est adopté, merci.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL

• **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer avec le département la convention de transfert de la section de la RD 645 comprise entre les PR 22+0869 et 24+0380, dite « rue de Villars, place Wilson et rue Paul Casanova » dans le domaine public de la commune de Denain.

DELIBERATION N° 15 : PROGRAMMATION DES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT 2026 EN POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat Quartiers 2030.

■ **Madame le Maire** : Délibération 15, Monsieur AUDIN.

■ **Monsieur AUDIN** : La Ville de Denain s'est engagée dans la mise en œuvre des orientations politiques de la Ville fixées à travers le contrat Quartiers 2030. Pour l'année 2026 et après instruction, les actions de fonctionnement reprises dans le tableau ci-dessous ont été retenues par la commission « *solidarités, santé et autonomie* » pour pouvoir être financées dans ce cadre et dans celui de différents dispositifs qui s'y rattachent : Fonds Interministériel de la prévention de la délinquance, Fonds sociaux Européen, etc. Il s'agit donc d'un ensemble de 17 actions réparties autour de 6 axes thématiques et 6 axes transversaux qui sont définis dans le Contrat de Ville, Quartiers 2030.

Les six axes thématiques sont les suivants : Premièrement, accompagner vers l'emploi les publics les plus en difficultés, secondo : améliorer la santé des habitants, trois : favoriser les parcours de réussite éducative, soutenir ensuite une transition écologique juste et équitable, cinquièmement : garantir la tranquillité publique, prévenir et lutter contre les violences intrafamiliales, sixième axe : améliorer le cadre de vie et le logement.

Les axes transversaux sont les suivants : Encourager la participation citoyenne, lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme, lutter contre toutes les discriminations et encourager l'égalité femmes-hommes, encourager les démarches d'aller vers et de médiation, favoriser l'inclusion numérique et encourager l'accès au sport et à la culture.

Le financement de ces actions, repris dans le tableau ci-dessous que vous avez pu avoir dans le dossier, sera attribué sous réserve des enveloppes financières allouées par les différents cofinanceurs.

Donc, nous avons 17 actions selon ces 6 axes pour un montant total d'1 061 625,93 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la programmation des actions en politique de la ville pour l'année 2026 telles que présentées dans les tableaux ci-dessus, de solliciter les subventions au taux maximum au titre du contrat de ville auprès de l'Europe, de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil départemental, de la Caisse d'allocations familiales, de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut et de tout autre dispositif. Et enfin, d'autoriser Madame le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondant ainsi qu'à signer tous les documents inhérents à ces actions, de s'engager aussi à assurer le financement complémentaire tel que repris dans le tableau ci-dessus. Vous êtes donc invité à vous prononcer.

■ **Madame le Maire** : Merci, Monsieur l'Adjoint. Monsieur FEDDAL.

■ **Monsieur FEDDAL** : Merci beaucoup. Cette commission, elle a duré dans le temps, elle a été très longue, je crois qu'on a terminé à 20h30 ce soir-là, parce qu'il y avait beaucoup de sujets à évoquer. Et surtout parce que c'est essentiel, parce que c'est vrai que j'ai des obsessions, j'en ai trois apparemment, pour en rajouter une quatrième avec les maisons de quartier. Vous avez des maisons de quartier qui sont positives dans leur action et qui proposent énormément de choses. Et on se rend compte aujourd'hui que c'est difficile pour les maisons de quartier de tourner, parce qu'il y a des besoins en personnel, comme partout, parce qu'il y a des besoins aussi en financement, comme partout. Et évidemment, le soutien d'une ville pour les maisons de quartier, surtout lorsqu'on a délégué la politique jeunesse aux maisons de quartier, et bien, le soutien financier doit être à la hauteur de la délégation qui a été donnée.

Je ne sais pas si je l'ai dit, mais on va voter pour. Mais on demande d'aller plus loin. Parce que c'est vrai que cette commission a été intéressante, on a pu débattre, on a pu échanger, on a même pu choisir ou amender les différents projets. Mais je crois qu'il faut aller beaucoup plus loin. J'en avais discuté avec les techniciens qui étaient quand même très ouverts sur la question, d'ailleurs, je les salue parce que j'ai appris par la suite qu'ils ont contacté les différents directeurs des structures pour leur proposer de les accompagner sur le remplissage des dossiers, sur le portage des projets, évidemment, sur l'évaluation après projet.

Je crois qu'il faut vraiment que la municipalité soit au contact direct de ces associations pour les accompagner dans la mission qui est la leur et qui est de plus en plus difficile. Donc je sais, on va me répondre que oui, évidemment, la municipalité le fait, mais ce qui serait intéressant, ce n'est pas qu'on ait une proclamation ici en conseil municipal, mais qu'on ait des actions qui soient concrètes et qui soient ressenties aussi par les acteurs associatifs. Voilà ce que j'avais à dire. Sinon, merci en tout cas à cette commission et merci aux porteurs de projets.

■ **Madame le Maire** : Merci. Monsieur l'Adjoint ?

■ **Monsieur AUDIN** : Je voudrais intervenir, parce que la fois dernière, Madame MESSAOUI, vous m'aviez interpellé sur notre soutien aux centres sociaux, mais vous avez déjà, tout à l'heure, évoqué également la question du budget pour la jeunesse. Vous avancez un budget de 1 350 euros pour la jeunesse. Alors en tout cas, c'est ce que vous annoncez. Moi, je tenais à vous dire que dans cette délibération, vous avez pu remarquer que 17 actions politiques de la ville sont directement dédiées à notre jeunesse pour un montant porté par la ville à hauteur de 194 000 €. Non seulement nous finançons à hauteur de 194 000 €, mais ces 194 000 € permettent aux porteurs d'actions d'aller chercher en plus 531 000 € complémentaires d'État, la région, etc., etc., la CAPH. Cela fait qu'en tout, sur l'enveloppe d'un million soixante mille euros, 725 000 euros sont directement alloués à notre jeunesse. Donc vous comprenez que je peux difficilement entendre que notre budget alloué à la jeunesse se réduise à peau de chagrin, comme vous le dites.

Lors du dernier Conseil Municipal, vous avez interpellé également sur notre manque de soutien envers les centres sociaux. Vous vous rappelez, vous nous aviez dit qu'ils étaient en difficulté et qu'il fallait les soutenir. Malgré des subventions de 80 000 euros, vous avez vu, on les a votées tout à l'heure, 80 000 euros pour l'un et 80 250 pour l'autre, je crois, plus les fluides, ce qui nous amène à une subvention totale de 265 000 € directement aux centres sociaux. Dans le cadre de la Politique de la Ville, c'est encore 114 000 euros de subventions qui vont soutenir les centres sociaux sur l'année 2026. 10 des 17 actions sont portées par les centres sociaux.

Je voulais juste vous répondre objectivement à vos interrogations. Au cours de ce Conseil Municipal, comme je l'avais déjà fait en commission, et d'ailleurs je rejoins Monsieur FEDDAL puisque ça a été un débat constructif, et d'ailleurs Monsieur FEDDAL et Madame BOUILLEZ étaient présents aussi pour entendre les interventions des élus mais aussi des techniciens donc je voulais juste faire un point précis objectif sur ce que nous faisons un, pour notre jeunesse et deux, pour les centres sociaux.

■ **Madame le Maire** : Merci, Monsieur l'Adjoint. Madame MESSAOUI, peut-être pour vous préciser, vous parlez de 1350 €. Je comprends pourquoi vous dites ça, parce que vous avez participé à une commission où il y avait Monsieur AARABAT AMALOU qui a parlé de cette somme. Mais c'est par commission. Et donc, lorsqu'on additionne le tout, on est à presque 300 euros par jeune qui a entre 16 et 25 ans. Vous savez, par exemple, combien il y a de jeunes à Denain qui ont entre 16 et 25 ans? Non, je vais vous le dire. 6 000. Il y a 6 000 jeunes entre 16 et 25 ans sur la ville. Et donc il y a 200 euros par jeune. 296, dont part ville 250. Par jeune, donc on n'est pas à 1350 euros pour toute la jeunesse Denaisienne. Vous connaissez le budget d'un centre social? Est-ce que vous le connaissez? Monsieur FEDDAL. Non, non, mais je ne peux pas vous poser de questions.

■ **Monsieur FEDDAL** : Je peux répondre à la question? Est-ce que je peux répondre à la question? Est-ce que je peux répondre à la question?

■ **Madame le Maire** : Vous allez avoir la parole quand je vais vous la donner. Je vous ai posé une question, allez-y, répondez.

■ **Monsieur FEDDAL** : La question qui vous a été posée dans un premier temps, c'est quelle est la teneur de ce budget? Parce que le budget a bien été prononcé dans une commission par votre élu et vous dites, oui, mais c'est par commission. Donc dans cette commission-là, il y a bien un budget de 1 700 euros. Deuxièmement, lorsque vous parlez des subventions qui sont données... Je peux terminer ou pas? Vous faites des gestes, je ne sais pas. Est-ce que vous êtes en connexion?

■ **Madame le Maire** : Allez-y.

■ **Monsieur FEDDAL** : Vous respirez avec les mains, du coup.

■ **Madame le Maire** : Oui, exactement.

■ **Monsieur FEDDAL** : Ensuite, sur les subventions qui ont été attribuées, on est quand même en train de parler de la politique de la ville. Donc vous êtes en train de vous féliciter, de distribuer de l'argent qui doit être dépensé dans ce cadre-là. Et en plus, vous êtes pas la seule parce que vous êtes coporteur. Parce qu'il y a l'État et il y a la Communauté d'Agglomération. Et généralement, la mairie suit lorsque l'État... La mairie suit lorsque l'État suit et lorsque la communauté d'agglomération suit. On n'est pas en train de vouloir faire de la politique pour dire qu'il n'y a pas d'argent pour les jeunes. On est en train de constater que les jeunes aujourd'hui sont délaissés, pourquoi ? Parce que et c'est votre Adjoint qui l'a dit, on a eu une discussion avec David, la politique jeunesse a été délaissée lorsque le mandat dernier s'est déroulé. Elle a été délaissée et on le voit bien au travers des structures sportives, on le voit bien aujourd'hui au travers des actions qui sont menées au travers de la jeunesse, on le voit bien aujourd'hui au travers des maisons de quartier qui sont en train de souffrir et qui disent : augmentez nous ! On a eu ce débat là avec les techniciens qui disent : oui, mais en fait, l'argent qui est demandé dans le cadre de la politique de la ville, c'est de l'argent pour de la masse salariale, alors que ce sont des sommes qui sont fléchées par rapport aux actions qui sont menées. Et d'ailleurs, David en a bien fait la liste, puisque c'était une liste sur des thématiques et non pas une liste sur de la masse salariale. Mais il y a un vrai besoin aujourd'hui en masse salariale, parce que le budget jeunesse, c'est bien beau de donner des chiffres comme ça où on dit jeunes 300, 400, 500 euros mais la réalité aujourd'hui elle est celle-ci, c'est que lorsqu'il y a un élu à la jeunesse et lorsqu'il y a des projets qui sont portés par la jeunesse, on le sent, on le voit. Aujourd'hui moi je peux vous demander maintenant dans le budget que vous avez réalisé quelles sont les actions positives que vous avez mis à disposition pour la jeunesse, et vous allez me faire une liste, vous me dire, j'ai fait ceci, j'ai fait cela, mais encore aujourd'hui, on a des jeunes qui n'intègrent plus les maisons de quartier, on a des jeunes qui se désintéressent, on a des jeunes en déshérence, parce que nous n'avons aujourd'hui aucune politique publique qui permet de raccrocher ces jeunes à... Vous êtes encore dans le langage des signes ? Raccrocher ces jeunes à la municipalité.

■ **Madame le Maire** : C'est terminé ? Très bien. Bon, donc, je le redis, tout est enregistré, ça sera donc repris dans le PV. Madame MESSAOUI a déclaré, « *il est quand même dommage que sur un budget total, 1350 euros soient alloués à la jeunesse* ». C'est faux. Il n'y a pas 1350 euros. Par gentillesse, peut-être que je n'aurais pas dû, je n'ai pas relevé, mais bon, je le dis, c'est totalement faux. On en est à, je le répète, budget 1 800 000 euros pris en charge par la ville. Voilà. Avec les 6 020 Denaisiens dans la tranche d'âge que je vous ai citée.

Alors, j'ai posé une question et vous m'avez dit je veux répondre. C'est extraordinaire parce que ça c'est l'éloquence. Il faut quand même vous reconnaître deux, trois petites choses.

Quelle capacité à parler, parler, parler, parler et à ne pas répondre. Je vais donc reposer la question. Et bien moi je veux la réponse, puisque vous voulez répondre. Ça coûte combien, une maison de quartier ? Ça coûte combien ? Vous ne saurez pas répondre.

■ **Monsieur FEDDAL** : Vous donnez 80 000 euros et 82 000 euros pour les maisons de quartier. Vous leur donnez 80 000 euros. Je suis en train de vous répondre. Vous leur donnez 80 000 euros et 82 000 euros. Vous m'avez demandé combien ça nous coûte, alors moi je vous réponds.

■ **Madame le Maire** : Non Monsieur FEDDAL, vous ne répondez pas. J'ai dit quel est le budget des maisons de quartier ? Vous m'avez dit je vais répondre, je vais répondre, je vais répondre. Pas de réponse parce que vous ne savez pas, parce que vous ne savez pas et vous ne savez rien. Vous n'avez aucune notion, vous n'avez aucune connaissance, vous vous drapez dans de l'éloquence en balançant des contre-vérités à chaque fois que vous ouvrez la bouche. C'est quand même bien malheureux. Le budget des deux maisons de quartier, c'est un million deux par an et par structure. Au moins vous aurez appris quelque chose avant d'aller vous coucher.

Alors, on y va. Sur les dépenses réalisées par la Ville de Denain : 1 million d'euros pour ce qui concerne les accueils, centres de loisirs, CCIS, espace jeunes ; 1 million d'euros ! 4 ETP présents sur le Denaisis, ce sont les éducateurs de rue : 120 000 euros. Les Missions Locales : 5 sites sur le territoire des 2 agglomérations, dont deux sites CAPH, un à DENAIN, un à SAINT-AMAND, DENAIN participe à 160 000 euros. C'est toujours pour la jeunesse. On en est loin des 1 350 euros pour tout le budget. Les Maisons de Quartier : nos interventions, en plus de ce qu'on vient de mettre, c'est-à-dire un tiers de million, qui permet de lever 700 000 euros.

Et on n'est pas obligé de les donner, évidemment. Il n'y a rien qui nous oblige. D'ailleurs, ici, si on vote contre, on ne les donne pas et ça se fait pas.

Les deux maisons de quartier : la Maison de Quartier Solange TONINI : 127 000 euros à l'année, la Maison de Quartier du Faubourg Duchateau : 139 000 euros à l'année, avec des politiques 10 sur 17 en faveur de la jeunesse.

Ensuite, le budget des associations sportives, typiquement pour et uniquement pour ce qui concerne les chèques sport-culture et les subventions qui sont versées pour les associations, en particulier pour les jeunes, 290 000 euros. Et on a noté, parce que c'est bien de le savoir quand même, c'est ce que donne l'Education Nationale, donc c'est l'État, ce n'est pas nous. C'est presque 22 millions d'euros pour notre ville, pour les petits Denaisiens, dans le cadre de la politique d'État d'éducation nationale. Voilà ce qui était à dire là-dessus. Nous allons passer aux voix. Y a-t-il des avis contraires? Des abstentions? C'est adopté.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL

• **APPROUVE** la programmation des actions en Politique de la Ville, pour l'année 2026, telle que présentée dans les tableaux ci-dessous :

Axe 1 : Accompagner vers l'emploi les publics les plus en difficultés

Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement État sollicité	Financement CAPH sollicité	Autres financements sollicités
REMISE SUR LES RAILS		CAPEP	160 068,00 €	80 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	60 068,00 €
TOTAL 2026 : 1 action			160 068,00 €	80 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	60 068,00 €

Axe 2 : Améliorer la santé des habitants

Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement État sollicité	Financement CAPH sollicité	Autres financements sollicités
GRANDIR EN EQUILIBRE	x	ACSRV - MQST	10 000,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €		2 000,00 €
LAMDA MOBILE DE LA VILLE DE DENAIN	x	Maison des Ados de Valenciennes - Association AFEJ Hauts-de-France	60 239,00 €	10 000,00 €	25 000,00 €	12 048,00 €	13 191,00 €
TOTAL 2026 : 2 actions			70 239,00 €	12 000,00 €	31 000,00 €	12 048,00 €	15 191,00 €

Axe 3 : Favoriser les parcours de réussite éducative

Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement État sollicité	Financement CAPH sollicité	Autres financements sollicités
PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE		CCAS	428 062,00 €	116 996,00 €	219 949,00 €	78 617,00 €	12 500,00 €
DISPOSITIF MEDIATION A L'ECOLE RESEAUX VILLARSET TURGOT DE DENAIN		CITEO	93 585,00 €	22 556,00 €	0,00 €	5 540,00 €	65 489,00 €
VOUS AVEZ DIT ELOQUENCE ? SAISON 3		ACSRV - MQST	7 500,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €		0,00 €
PAUSE ECRAN - PLEINS D'IDEES	x	ACSRV - MQST	8 000,00 €	1 600,00 €	6 000,00 €		400,00 €
WEB TV		ACSRV - MQFD	5 247,00 €	2 500,00 €	2 747,00 €		0,00 €
WEB RADIO FAUBOURG DUCHATEAU		ACSRV - MQFD	7 840,00 €	2 500,00 €	5 340,00 €		0,00 €
ENFANCE ET THEATRE		ACSRV/MQFD	11 156,00 €	5 200,00 €	5 956,00 €		0,00 €
THEATRE D'IMPRO EN PASSERELLE		ACSRV/MQFD	13 667,00 €	5 300,00 €	8 367,00 €		0,00 €
TOTAL 2026 : 8 actions			575 057,00 €	160 402,00 €	252 109,00 €	84 157,00 €	78 389,00 €

Axe 5 : Garantir la tranquillité publique, prévenir et lutter contre les violences intra familiales

Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement État sollicité	Financement CAPH sollicité	Autres financements sollicités
ET, SION EN PARLAIT	x	ACSRV - MQST	10 538,00 €	2 108,00 €	5 000,00 €		3 430,00 €
FIPD - EQUIPEMENTS POLICE MUNICIPALE (gilets pare-balles, caméras-piétons)	x	Ville de DENAIN	6 821,93 €	3 152,86 €	2 550,00 €		1 119,07 €
TOTAL 2026 : 2 actions			17 359,93 €	5 260,86 €	7 550,00 €	0,00 €	4 549,07 €

Axe 6 : Améliorer le cadre de vie et le logement

Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement État sollicité	Financement CAPH sollicité	Autres financements sollicités
AGIL		ASSOCIATION LA POSE	168 496,00 €	22 000,00 €	45 000,00 €	30 777,00 €	70 719,00 €
VV DEPASSEMENT DE SOI		ACSRV	24 406,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	22 406,00 €
NQE		ACSRV	16 000,00 €	7 500,00 €			8 500,00 €
DENAIN STREET CONTEST		ASSOCIATION SECTEUR 7	30 000,00 €	10 000,00 €	8 955,00 €	10 000,00 €	1 045,00 €
TOTAL 2026 : 4 actions			238 902,00 €	41 500,00 €	53 955,00 €	40 777,00 €	102 670,00 €

Actions	Coût total	Part de la Ville	Financement État sollicité	Financement CAPH sollicité	Autres financements sollicités
Axe 1 : Accompagner vers l'emploi les publics les plus en difficultés 1 action	160 068,00 €	80 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	60 068,00 €
Axe 2 : Améliorer la santé des habitants 2 actions	70 239,00 €	12 000,00 €	31 000,00 €	12 048,00 €	15 191,00 €
Axe 3 : Favoriser les parcours de réussite éducative 8 actions	575 057,00 €	160 402,00 €	252 109,00 €	84 157,00 €	78 389,00 €
Axe 5 : Garantir la tranquillité publique, 2 actions	17 359,93 €	5 260,86 €	7 550,00 €	0,00 €	4 549,07 €
Axe 6 : Améliorer le cadre de vie et le logement 4 actions	238 902,00 €	41 500,00 €	53 955,00 €	40 777,00 €	102 670,00 €
TOTAL 17 Actions 2026	1 061 625,93 €	299 162,86 €	344 614,00 €	156 982,00 €	260 867,07 €

- **SOLLICITE** les subventions au taux maximum au titre du Contrat de ville, auprès de l'Europe, de l'État, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la caisse d'Allocations Familiales, de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et de tout autre dispositif.
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants, ainsi qu'à signer tous documents inhérents à ces actions.
- **ENGAGE** à assurer le financement complémentaire tel que repris dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION N° 16 : Autorisation environnementale unique pour Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage des Voies Navigables de France pour les unités hydrologiques cohérentes (UHC) Sensee/Escaut.

■ **Madame le Maire** : La délibération numéro 16, Monsieur COTTON.

■ **Monsieur COTTON** : Merci, Madame le Maire. Ca sera le dernier projet de délibération de cette soirée. Il concerne l'éventuel dragage de l'Escaut. La Direction Locale des Voies Navigables de France prévoit de réaliser durant la prochaine décennie, des opérations de dragages de l'Escaut mais aussi d'autres canaux et rivières. Le dragage, vous le savez, c'est le retrait de boue et de sédiments du fond des canaux et des rivières afin de permettre le bon écoulement des eaux et une profondeur d'eau suffisante pour la navigation.

Ces opérations de dragage font l'objet de plans pluriannuels et sont strictement encadrés par la réglementation environnementale, en raison de l'importance des volumes de sédiments potentiellement pollués qui seront déplacés, de leurs impacts sur les milieux aquatiques et naturels, mais aussi de leurs impacts sur l'écoulement des eaux.

En aparté, à une période où l'énergie et les déplacements coûtent cher et posent de nombreuses questions, je rappelle ici que le transport fluvial est un moyen de déplacement qui revêt de très nombreux avantages. Il est particulièrement économique car très peu coûteux en énergie et il permet de transporter des tonnages très importants. Par exemple, selon sa taille, une péniche peut remplacer de 15 jusqu'à 200 camions et ce en polluant très peu.

L'Escaut canalisé par exemple, peut être emprunté par des péniches pesant jusqu'à 2000 tonnes. Sur notre commune, on le sait tous, l'autoroute A2 longe largement l'Escaut et on peut imaginer tous les camions qui sont épargnés grâce au transport fluvial.

L'objectif de VNF est donc essentiel, conserver un réseau de voies navigables bien équipées mais aussi bien entretenues. S'il est prévu que ces opérations de dragage s'effectuent en maintenant de bonnes conditions de navigation et le bon fonctionnement du domaine public fluvial, il ne peut bien sûr être exclu que ces opérations aient une incidence sur les milieux aquatiques, sur la biodiversité ou sur la qualité de l'eau.

C'est pourquoi, en préalable à toutes ces opérations, une enquête publique est ouverte jusqu'au 1er juillet 2026. Pour ce qui nous concerne, la section du canal de l'Escaut traversant Denain, les enjeux environnementaux sont jugés faibles en raison de la typologie de la berge.

Les études préalables qui ont été menées par VNF ont relevé de faibles enjeux et de faibles impacts sur la faune et sur la flore, c'est très important. Je précise aussi que tout un ensemble de mesures sont prévues pour limiter les nuisances. Enfin, les sédiments et les bouts qui sont recueillis lors du dragage sont ensuite ou bien valorisés ou alors elles sont orientées vers des filières et des plateformes régionales de dépollution. En moyenne, il nous a été précisé que 98 % des sédiments extraits par VNF étaient non dangereux.

Il est donc proposé à l'Assemblée de donner un avis favorable au dossier de demande d'autorisation environnementale, qui était annexé à la délibération.

Donc, cette demande environnementale relative au plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage pour les unités hydrologiques cohérentes numérotées 10, 11, 12 et 13.

■ **Madame le Maire** : Merci Monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des demandes de précisions ? Je n'en vois pas et je mets donc aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? 2. C'est adopté et je vous en remercie.

Après en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **DONNE** un avis favorable au dossier de demande d'autorisation environnementale référencé B-250806-153245-144-007 relatif au plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage pour les unités hydrologiques cohérentes n° 10 Sensée/Escaut, n° 11 Condé-Pommeroeul/Escaut à l'aval de Fresnes, n° 12 Canal du Nord et n° 13 canal Saint-Quentin.

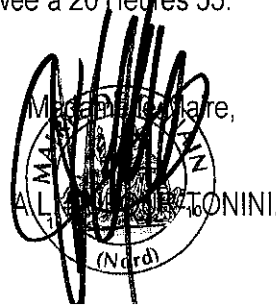
Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

■ **Madame le Maire** : Je vous souhaite une bonne soirée Mesdames, Messieurs, chers collègues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 55.

Le Secrétaire de Séance,

W. SCHUTZ.

ANNEXE

Délibération N° 6 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. EXERCICE 2026.

(Tableau récapitulatif des subventions)

	MONTANT ALLOUE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	ABSENTS	N'ONT PU PRENDRE PART AU VOTE DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION DONT ILS SONT MEMBRES	DESIGNATION DES ELUS QUI N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES							
<i>Article 65748 Code Fonctionnel 020 : FETES PUBLIQUES</i>							
Union du Commerce de Denain	15 000	30		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
<i>Article 65748 Code Fonctionnel 024 : AIDE AUX ASSOCIATIONS</i>							
Union Nationale des Combattants de Denain	325	30		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT FORMATION							
<i>Article 65748 Code Fonctionnel 211 ECOLES MATERNELLES</i>							
Coopérative Scolaire Ecole Patrick Roy-Maternelle	324	30		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
Association USEP École Condorcet	261	30		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
Association USEP École Gide	336	30		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
Section USEP Coopérative Scolaire École Victor Hugo	360	30		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
OCCE Coopérative Scolaire École Juvénit	408	30		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
Association USEP École La Fontaine	363	30		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
Association Coopérative Scolaire USEP École Pasteur	162	30		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
Association USEP École Sand	342	30		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
<i>Article 65748 Code Fonctionnel 212 : ECOLES PRIMAIRES</i>							
OCCE École Primaire Diderot	525	30		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
OCCE École primaire Voltaire	972	30		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
Association USEP École Michelet	903	30		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		

	MONTANT ALLOUE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	ABSENTS	N'ONT PU PRENDRE PART AU VOTE DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION DONT ILS SONT MEMBRES	DESIGNATION DES ELUS QUI N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE
Association USEP École Pascal	717	30		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
Coopérative Scolaire USEP École Zola	840	30		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
Article 65748 Code Fonctionnel 213 : CLASSES REGROUPEES							
Association USEP École Berthelot	816	30		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
Article 65748 Code Fonctionnel 213 : SUBVENTIONS A CARACTERE PERISCOLAIRE							
Amicale Laïque Voltaire – Diderot	50	30		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
A.S.C.D.V Porte du Hainaut – Centre de Formation	100 000	27		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2	3	Mr CHERRIER Emmanuel (par voie de conséquence, le pouvoir de Mr AARABAT-AMALOU Amine n'a pu s'exercer), Mr DAUMERIE Gérard
Denain Natation la Porte du Hainaut-Centre de Formation	4 500	26		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2	4	Mme MOHAMED Yamina (par voie de conséquence, le pouvoir de Mme MIRASOLA Catherine n'a pu s'exercer), Mme BIREMBAUT Christiane (par voie de conséquence, le pouvoir de Mme DUPONT Nadine n'a pu s'exercer)
FONCTION 3 – CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS							
Article 65748 Code Fonctionnel 311: ACTION CULTURELLE							
Denain 2012	10 000	29		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2	1	Mr BRAILLY Frédéric
Nord Forge	2 500	28		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2	2	Mr COTTON Frédéric (par voie de conséquence, le pouvoir de Mme METRAU Rania n'a pu s'exercer)
Photo Club de Denain	1 500	30		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
Le Grenier aux Entrechats	100	30		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
Société Archéologique et Historique des Amis du Musée de Denain	200	22		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2	8	Mr AUDIN David (par voie de conséquence, le pouvoir de Mme CARTA Valérie n'a pu s'exercer), Mme RYSPERT Rosa-Marie (par voie de conséquence, le pouvoir de Mme CARPENTIER- BORTOLOTTI Stéphanie n'a pu s'exercer), Mr COTTON Frédéric (par voie de conséquence, le pouvoir de Mme METRAU Rania n'a pu s'exercer), Mme THOMAS Fabienne, Mr SANCHEZ Thomas
Harmonie - Batterie Fanfare de Denain	2 500	30		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
Club Philatélique de Denain	100	30		3 (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		

	MONTANT ALLOUE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	ABSENTS	N'ONT PU PRENDRE PART AU VOTE DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION DONT ILS SONT MEMBRES	DESIGNATION DES ELUS QUI N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE
<i>Article 65748 Code Fonctionnel 30 : ASSOCIATIONS SPORTIVES</i>							
Local Unique Denaisien Colombophile	200	30		(MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL) 3	2		
Denain Natation la Porte du Hainaut	4 500	26		(MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL) 3	2	4	Mme MOHAMED Yarina (par voie de conséquence, le pouvoir de Mme MIRASOLA Catherine n'a pu s'exercer), Mme BIREMBAUT Christiane (par voie de conséquence, le pouvoir de Mme DUPONT Nadine n'a pu s'exercer)
Sporting Club Libellule de Denain la Porte du Hainaut – Water Polo	6 000	30		(MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL) 3	2		
Amicale Sportive Denaisienne	200	30		(MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL) 3	2		
Billard Club Denain « La Carambole »	300	28		(MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL) 3	2	2	Mr ESPALIEU Jean-François, Mr DUCHEMIN Sébastien
Gym Tonic Bellevue Denain	100	30		(MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL) 3	2		
Esprit Martial Denain	1 000	30		(MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL) 3	2		
Judo Club Denain	3 000	30		(MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL) 3	2		
Denain Tennis Padel	15 000	28		(MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL) 3	2	2	Mr AUDIN David (par voie de conséquence, le pouvoir de Mme CARTA Valérie n'a pu s'exercer)
Body Muscle Denaisien	500	30		(MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL) 3	2		
Fitness Club Denain	200	30		(MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL) 3	2		
Boxing Club Denain	5 000	28		(MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL) 3	2	2	Mr DERGHAL Akim (par voie de conséquence, le pouvoir de Mme DUFOUR-MALLE Céline n'a pu s'exercer)
A.S.C.D.V. Porte du Hainaut	59 000	27		(MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL) 3	2	3	Mr CHARRIER Emmanuel (par voie de conséquence, le pouvoir de Mr AARABAT-AMALOU Amine n'a pu s'exercer), Mr DAUMERIE Gérard
US Denain – Sport Adapté	500	30		(MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL) 3	2		
FONCTION 4 – SANTE ET ACTION SOCIALE							
<i>Article 65748 Code Fonctionnel 420 : INTERVENTIONS SOCIALES</i>							

	MONTANT ALLOUE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	ABSENTS	N'ONT PU PRENDRE PART AU VOTE DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION DONT ILS SONT MEMBRES	DESIGNATION DES ELUS QUI N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE
Amicale du Personnel de la Mairie de Denain	14 500	30		³ (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
Prévention Education Santé - Le Point d'Eau <i>Article 65748 Code Fonctionnel 425 : ACTIONS EN FAVEUR DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES</i>	1 800	30		³ (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
Association des Paralysés de France <i>Article 65748 Code Fonctionnel 428 : ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTES</i>	100	30		³ (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
ACSRV - Centre Social Solange Tonini	82 500	30		³ (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
ACSRV - Centre Social Faubourg Duchateau	80 000	30		³ (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
FONCTION 6 - FAMILIE							
<i>Article 65748 Code Fonctionnel 4238 : ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES</i>							
Club du 3ème Âge du Nouveau Monde "Les Gais Lurons"	675	30		³ (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
Association Villars Loisirs - Noël V120	628	30		³ (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
Association Villars Loisirs - Noël Maison de Retraite	617	30		³ (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		
Association Villars Loisirs - Noël EHPAD	617	30		³ (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		

	MONTANT ALLOUE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	ABSENTS	N'ONT PU PRENDRE PART AU VOTE DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION DONT ILS SONT MEMBRES	DESIGNATION DES ELUS QUI N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE
SUBVENTIONS OCTROYEES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE							
FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE							
<i>Article 657363 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</i>							
Subvention de Fonctionnement	571 118	30		³ (MM. BOUILLEZ, MESSAOUI, FEDDAL)	2		